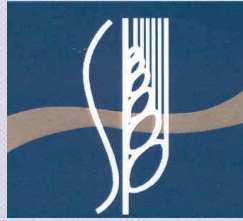


# ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture et du Développement  
Rural et des Pêches Maritimes



**CONSEIL GENERAL DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE**



**BILAN DE  
L'ACTION DU GOUVERNEMENT**

◆◆◆◆  
**1998 - 2002**

***AGRICULTURE  
ET DEVELOPPEMENT RURAL***



### PREAMBULE

Ce rapport présente le bilan de l'action du Gouvernement d'Alternance Consensuelle, pendant la période 1998-2002 dans les domaines du développement rural et de l'agriculture.

Comment dresser un bilan de l'action lorsque l'on sait qu' en matière de développement agricole et rural, les lenteurs initiales font que pendant un certain temps on ne peut montrer des résultats que sous forme de « choses » en train de se faire ? En choisissant de le chiffrer pour quels chiffres fallait-il opter ? Une comptabilité rétrospective malgré son aspect réellement imposant risque de laisser l'essentiel passer inaperçu.

L'essentiel pour le Gouvernement d'Alternance Consensuelle était d'engager le pays dans un processus à long terme de développement rural et agricole durable, processus indispensable pour rééquilibrer le développement économique, lutter contre la pauvreté, développer le potentiel productif, mieux gérer les ressources naturelles et affronter les enjeux de la mondialisation. Sa mission est réussie s'il est effectivement parvenu à créer les conditions de ce processus, à le « mettre en marche » et à l'inscrire dans la durée.

Le point de départ de l'action gouvernementale a été le constat objectif du retard social et de l'extension de la pauvreté dans le monde rural, celui des disparités villes-campagnes, celui de la mise en valeur insuffisante du potentiel de production de l'agriculture, celui de la dégradation des ressources naturelles. Cette situation interpelle les politiques antérieures. Elles n'ont pas été en mesure, à l'évidence, et en dépit de certains acquis indéniables, de faire face aux contraintes rencontrées en milieu rural et de proposer des stratégies efficaces pour affronter les risques tendanciels.

Le Gouvernement d'Alternance Consensuelle a dès son investiture exprimé sa volonté de faire du développement agricole et rural une priorité absolue du développement national. Cette priorité se justifie amplement en termes d'équité, de solidarité et de réduction des déséquilibres sociaux. Mais elle se justifie d'une façon encore plus définitive en tant que condition de développement de l'économie du pays et par voie de conséquence de son insertion réussie dans la mondialisation.

Il s'est efforcé d'inscrire son action immédiate dans le cadre d'un Projet National de Développement Agricole et Rural sous forme de deux stratégies complémentaires et convergentes : La Stratégie 2020 de Développement Rural et la Stratégie de Développement à Long Terme de l'Agriculture Marocaine.

Ce projet, outre la vision qu'il a cherché à imprimer à la cohérence et à l'efficacité de l'action, a été aussi un examen du rôle que devront jouer les multiples acteurs et une réflexion sur les approches à mettre en œuvre, les méthodes de travail et les instruments institutionnels et financiers. Il apporte des réponses tangibles aux problèmes criants et fondamentaux dont souffrent le monde rural et l'agriculture marocaine.

Ce projet a été largement débattu lors du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural organisé en juillet 2000 sous le Haut Patronage de Sa Majesté Mohamed VI. Il s'agissait de lui conférer la base politique la plus large et

d'inviter tous les acteurs à participer, aux côtés du Gouvernement, à sa mise en œuvre.

Mais le plus important est que les options et propositions développées par les deux stratégies soient confortées par la vision et les choix que Sa Majesté Mohamed VI a fortement exprimés dans ses nombreux discours et ses orientations données au Gouvernement. Dans le prolongement de l'œuvre de son Illustre Père, il a appelé à privilégier le monde rural, à ne rien négliger qui puisse lui prêter vie et mouvement. Faire en sorte que ses habitants restent attachés à la terre. L'homme rural et la femme rurale doivent être au centre des préoccupations et au cœur du développement. Tout doit concourir à les honorer, à les doter de moyens d'une vie décente, en un mot à veiller à leur dignité.

Le bilan qui suit montre bien le chemin parcouru. Les résultats obtenus confortent la crédibilité de nos ambitions. Ils ont été le fruit d'une mobilisation et d'un engagement intenses d'hommes et de femmes à différents niveaux de l'administration, des élus, des organisations professionnelles, de la société civile.. qui ont œuvré inlassablement pour une relance vers un meilleur avenir du monde rural et de l'agriculture.

Nous ne pouvons, cependant, en dépit des progrès réalisés, nous contenter d'un satisfecit de « mission accomplie » vu l'ampleur de la tâche. Le processus est de longue haleine. Nous n'avons fait que prendre par le début le long chemin qui pourra conduire le monde rural et l'agriculture à la prospérité. Il faut consolider les acquis mais il reste beaucoup à faire.

Ismail ALAOUI  
Ministre de l'Agriculture,  
du Développement Rural  
et des Eaux et Forêts

## TABLE DES MATIERES

### PREAMBULE

1. UNE ACTION BASEE SUR UNE APPRECIATION OBJECTIVE DE LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL, DES CONTRAINTES ET DES INSUFFISANCES DES POLITIQUES PASSES.....	5
2. UNE ACTION BASEE SUR UN PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL A LONG TERME POUR INVESTIR TOUTES LES MARGES DE PROGRES ET REDUIRE LA VULNERABILITE A LA SECHERESSE.....	8
3. UNE ACTION BASEE SUR UN ENGAGEMENT DECISIF DE L'ETAT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.....	9
4. GERER AUTREMENT LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE VOLONTARISTE ENVERS LE MONDE RURAL.....	11
5. UN PROGRAMME D'ENVERGURE POUR LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DU MONDE RURAL ET LA RELANCE DE L'AGRICULTURE.....	16
6. LA MAITRISE ET LA VALORISATION DE L'EAU D'IRRIGATION.....	17
7. LA MISE EN VALEUR DES ZONES BOUR ET PASTORALES.....	18
8. LA VALORISATION DES RESSOURCES FONCIERES DE L'ESPACE AGRICOLE.....	24
9. LE TRAITEMENT STRUCTUREL DU SURENDETTEMENT DES AGRICULTEURS ET LA REFORME DU CREDIT AGRICOLE.....	27
10. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'AGRICULTURE.....	29
11. LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE COMME LEVIER DE PRODUCTIVITE, DE COMPETITIVITE ET DE DURABILITE.....	31
12. LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES ET LA DYNAMISATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.....	34
13. UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA GESTION DE LA QUALITE.....	40
14. LA MODERNISATION DU MINISTERE ET LE RENOUVEAU DES STRUCTURES DE PROXIMITE.....	43
15. L'EXPERIENCE MAROCAINE AU SERVICE DE LA COOPERATION SUD – SUD.....	46
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>

### **1. UNE ACTION BASEE SUR UNE APPRECIATION OBJECTIVE DE LA SITUATION DU MONDE RURAL ET DE L'AGRICULTURE, DES CONTRAINTES ET DES INSUFFISANCES DES POLITIQUES PASSEES**

Le point de départ de l'action gouvernementale dans les domaines du développement rural et de l'agriculture a été le constat, d'une part, d'un monde rural à la traîne et globalement incapable de s'accrocher au train du changement social et du progrès et d'autre part, d'une agriculture dont le devenir en tant que moteur du développement est envisagé avec malaise et scepticisme par suite de sa vulnérabilité aux sécheresses de plus en plus récurrentes.

Le discours politique passé s'est souvent arrêté au niveau de ce constat sans en tirer réellement les conséquences pour notre pays. Que peut-il, en effet, se passer si la situation du monde rural ne s'améliore pas, si les écarts avec la moitié urbaine de la population, si la pauvreté des ruraux, leur retard social, le déficit de leur éducation, la pression sur les ressources naturelles et tant d'autres déséquilibres continuent à s'aggraver ?

Il est apparu d'emblée que cette situation, si elle durait, porterait en elle des risques graves de déstabilisation en même temps qu'elle constituerait un facteur de blocage du développement de notre pays dans son ensemble. En effet, l'extension de la pauvreté rurale freine la constitution d'une accumulation en milieu rural en même temps qu'elle empêche l'élargissement du marché intérieur dont la croissance est indispensable au développement du pays. Le retard en matière d'éducation et de formation professionnelle rend une très grande partie de la force de travail du pays incapable de s'adapter au progrès technique et de répondre aux opportunités d'emploi d'une société en changement rapide. La masse des jeunes ruraux, sans avenir économique dans les zones rurales, continue à se déverser dans les grandes villes, accentuant les difficultés du chômage urbain, avec notamment pour effet de détourner vers les aides sociales (indispensables pour éviter l'explosion !) des rares ressources publiques nécessaires au développement. Il ne peut, par ailleurs, y avoir de démocratisation réussie, si une part essentielle de la population du pays continue à accuser un tel retard sur le plan économique, social et culturel. Ces défis sont d'autant plus alarmants que la population rurale continuera d'augmenter en dépit de la diminution de sa part relative dans la population totale du pays et ce, jusqu'à 2015 environ.

L'indigence économique et la précarité des conditions de vie des populations rurales sont reflétées par les niveaux des indicateurs qui caractérisaient le legs hérité par le Gouvernement d'Alternance Consensuelle :

- Une faiblesse des revenus, avec de fortes disparités entre le rural et l'urbain, de sorte que, près des deux tiers de la population pauvre vit en milieu rural ;
- Un indice de développement humain qui ne dépasse guère 0,45 en milieu rural (correspondant à celui du groupe dit « pays à faible développement humain », soit à la 140<sup>ème</sup> position du classement universel) contre 0,75 en milieu urbain (correspondant à celui des pays situés à la tête du groupe dit « pays à développement humain moyen » soit la 85<sup>ème</sup> place). Ces deux valeurs se combinent en un indice de développement humain du pays de 0,59.
- Une insuffisance notoire en infrastructures de base, de sorte que, 54% des localités rurales étaient, jusqu'à une date récente, enclavées, 63% de la population n'avait pas accès à l'eau potable, 87% des ménages ruraux n'avaient pas accès à l'électricité et 93% n'avaient pas accès aux soins de santé ;
- Un taux d'analphabétisme qui s'élevait à 67%, la scolarisation des enfants scolarisables ne dépassait pas 46% et elle n'était que de 23%, seulement, pour les filles.
- La croissance économique des zones rurales souffrait du manque notoire d'une diversification des activités économiques. Le déficit en infrastructures physique et sociale conjugué au manque d'un cadre spécifique incitateur à l'investissement dans ces zones en sont la cause.

Ce retard s'explique grandement par les insuffisances des politiques passées qui se résument en :

- Le manque d'une vision globale et d'une politique cohérente et volontariste pour le développement rural ;
- Une intégration partielle des programmes et des activités, avec prédominance des approches sectorielles qui s'accompagne d'une fragmentation des investissements réduisant leur efficacité ;
- Une insuffisance des mécanismes institutionnels de concertation et de coordination entre les différents acteurs du développement rural ;
- Des approches de conception et de gestion souvent centralisées et ne répondant pas nécessairement aux besoins locaux ;
- Un cadre peu incitatif pour encourager et sécuriser l'investissement en milieu rural.

La situation du secteur agricole n'était pas non plus rassurante. Evidemment, l'amélioration des performances de l'agriculture n'est pas réalisable dans un milieu rural peu dynamique et mal préparé à valoriser son potentiel et ses ressources humaines.

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), réalisé en 1996, a permis de disposer d'une photographie précise de la situation de notre

agriculture. Celle-ci apparaît comme à la fois immobile et changeante. Immobile parce que de nombreux traits qui la caractérisaient, il y a plusieurs décennies, n'ont que très peu évolués :

- Des structures foncières dominées par la petite exploitation : 70% des exploitations agricoles possèdent moins de 5 ha et ne disposent que de 24% de la superficie agricole utile. A cela s'ajoute la précarité des régimes fonciers, notamment le collectif et le guich, qui entrave l'investissement ;
- La survivance encore étendue de techniques traditionnelles peu affectées par le changement ;
- Le vieillissement des agriculteurs et un analphabétisme encore très fort ;
- La place des femmes rurales sans grande évolution

Plus inquiétant est la tendance révélée par le RGA d'une double désertification marquée par :

- (1) un exode rural qui touche principalement les petites exploitations et les éleveurs sans terre .
- (2) la dégradation des ressources naturelles par la mise en culture des zones à écologie fragile sous l'effet de la pression démographique.

L'agriculture marocaine est en même temps changeante, en raison de l'émergence d'une strate d'agriculteurs modernes et ouverts sur le marché accompagnée d'une organisation professionnelle qui reste encore embryonnaire.

La situation est aggravée par un problème de fond auquel est confrontée l'agriculture dans notre pays, celui de sa vulnérabilité devant l'aléa climatique. Cette donnée, pourtant structurelle, n'a été pendant longtemps prise que comme une conjoncture malheureuse.

Ce constat interpelle les politiques passées. Pourquoi les politiques agricoles n'ont-elles pas réussi à réduire les écarts entre une agriculture modernisée et une agriculture encore largement traditionnelle et tournée vers l'autosubsistance ? Pourquoi les politiques de soutien de l'agriculture, les politiques de crédit n'ont-elles pas permis de transformer la situation d'une très grande partie des agriculteurs ? Pourquoi les ressources que l'Etat a injectées dans l'agriculture ont-elles eu des effets qui restent encore bien en deçà des attentes ? Les politiques d'ajustement structurel et de désengagement de l'Etat n'ont-elles pas contribué à affaiblir les moyens d'intervention de l'administration avec des effets préjudiciables qui limitent la capacité réelle de l'Etat à jouer son rôle d'animateur du développement ?

L'impératif de la mise à niveau de l'agriculture et son corollaire la réhabilitation du monde rural pour valoriser le potentiel de production, sauvegarder les ressources naturelles, réduire la vulnérabilité à la

sécheresse, réduire la pauvreté dans le monde rural et atténuer les disparités villes-campagnes, tout cela exigeait un nouvel engagement de l'Etat et de nouvelles approches !

### **2. UNE ACTION BASEE SUR UN PROJET NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL A LONG TERME POUR INVESTIR TOUTES LES MARGES DE PROGRES ET REDUIRE LA VULNERABILITE A LA SECHERESSE**

Le Gouvernement d'Alternance Consensuelle a dès son investiture exprimé sa volonté de faire du développement agricole et rural une priorité absolue du développement national. Cette priorité se justifie amplement en termes d'équité, de solidarité et de réduction des déséquilibres sociaux. Mais elle se justifie d'une façon encore plus définitive en tant que condition de développement de l'économie du pays et par voie de conséquence de son insertion réussie dans la mondialisation. En effet, un secteur agricole en expansion peut contribuer à la croissance économique en injectant notamment des aliments, des services, de l'emploi et de l'épargne et en développant un marché intérieur fournissant des débouchés pour les produits de l'industrie nationale.

Dans la déclaration présentée par le Premier Ministre le 17 avril 1998 devant les deux chambres du Parlement le Gouvernement s'est engagé à " *mener une politique agricole volontariste et cohérente pour permettre à notre agriculture de réunir les conditions de réussite de notre sécurité alimentaire dans le cadre d'une ouverture maîtrisée et graduelle. A cette fin, il mettra en place un Comité Interministériel Permanent et créera une structure de concertation avec les organisations socioprofessionnelles agricoles. Il accordera également une priorité à l'amélioration des structures foncières, notamment par le réexamen de la situation des terres collectives ; à l'utilisation rationnelle du patrimoine naturel ; à la valorisation des ressources humaines ; à la promotion des activités non agricoles ; à la restructuration de la CNCA en vue de renforcer et de diversifier ses activités et d'améliorer ses services. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'une stratégie de développement rural intégré tenant compte des spécificités régionales, en vue de réduire les inégalités socio-spatiales et d'améliorer le niveau de vie des ruraux*".

Par la suite, dans sa réponse aux différentes interventions des élus au sujet de cette déclaration, le Premier Ministre avait précisé que parmi les principaux défis que doit relever le Maroc à l'aube du 21ème siècle, se trouve celui d'assurer les meilleures conditions de vie dans les campagnes. Il avait précisé également que relever ce défi est tributaire de l'édification d'un Maroc fort économiquement et solidaire socialement. Il est tributaire de l'accroissement de l'investissement qui constitue la force motrice du développement et de la création d'emplois; et qui doit être accompagné d'une grande équité dans l'affectation des dépenses publiques au bénéfice du monde rural. Il est tributaire aussi et surtout de la mobilisation de tous les acteurs concernés autour d'un projet de développement commun.



Le Conseil Interministériel Permanent du développement rural (CIPDR) a été institué par le décret n° 2-98-974 du 5 janvier 1999. Il est présidé par le Premier ministre et il est chargé de planifier l'action gouvernementale dans le domaine du développement rural, d'orienter et de coordonner cette action. Les missions qui lui ont été dévolues à ce titre sont de :

- Proposer au gouvernement la stratégie de développement rural intégré.
- Définir les orientations nécessaires à l'élaboration par le Comité interministériel des propositions de programmes de développement rural, en conformité avec le plan de développement
- Assurer la coordination des programmes des départements concernés en vue d'un développement harmonieux en milieu rural.
- Assurer, en liaison avec les départements ministériels concernés, le suivi de la réalisation des programmes de développement rural.

Le département de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé du secrétariat permanent aussi bien du Conseil que du Comité et le Ministre a la tâche d'exécuter le décret portant leur création.

L'activité menée par le CIPDR, depuis sa création, a été dominée par la mise en œuvre du programme de lutte contre les effets de la sécheresse (PLCES). Il en a assuré la conception et le pilotage. Ainsi, le CIPDR a tenu cinq réunions présidées par le Premier Ministre. Elles ont été préparées par pas moins d'une vingtaine de réunions du Comité au niveau des Secrétaires Généraux.

Mais le plus important est, qu'aujourd'hui, le Maroc dispose d'un Projet National de Développement Agricole et Rural conçu sous forme de deux stratégies à long terme, complémentaires et convergentes : La Stratégie 2020 de Développement rural et la Stratégie à Long Terme de Développement de l'Agriculture Marocaine.

Ce Projet a fait l'objet d'un long débat lors du Colloque National de l'Agriculture et du Développement rural organisé en juillet 2000. Ce Colloque se voulait un rassemblement et un lieu de convergence visant à associer autour d'un projet commun l'ensemble des acteurs concernés par le développement agricole et rural en vue d'une relance vers l'avenir en identifiant de nouvelles pistes d'action et en apportant des réponses tangibles aux problèmes criants et fondamentaux dont souffrent le monde rural et l'agriculture marocaine. La tenue du Colloque a été l'aboutissement d'un processus de réflexion menée avec la participation constructive des opérateurs concernés à travers de nombreux ateliers et séminaires couvrant les principales thématiques déterminant le développement agricole et rural. Le fruit de cette réflexion a été consigné dans la documentation du Colloque représentant un énorme investissement intellectuel qui reste à valoriser.

C'est à partir d'une appréciation objective de nos contraintes mais surtout de nos potentialités et de nos marges de progrès que les grands objectifs de développement agricole et rural ont été élaborés. Il s'agit de réduire la vulnérabilité de l'agriculture et par-là de l'économie nationale à la sécheresse et aux effets de l'aléa. Il s'agit aussi de mieux

valoriser notre potentiel de production agricole et celui de nos agriculteurs et de mettre en condition notre agriculture afin d'accroître ses performances, son efficacité et sa compétitivité. Il s'agit également de gérer durablement les ressources naturelles. Il s'agit enfin, d'assurer le développement humain des populations agricoles et rurales notamment par la lutte contre la pauvreté.

Face à la nature et l'ampleur des enjeux et des objectifs que le Gouvernement s'est proposé de réaliser, les recettes du passé s'essoufflent. Il fallait un nouvel engagement en faveur du développement agricole.

### **3. UNE ACTION BASEE SUR UN ENGAGEMENT DECISIF DE L'ETAT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL**

La mise en œuvre du Projet National exige un soutien décisif de l'Etat et un nouvel engagement du Gouvernement en faveur du développement agricole et rural. Les objectifs assignés à ce projet ne peuvent être atteints qu'au prix d'un effort volontariste et de longue durée.

L'engagement de l'Etat est indispensable pour l'aménagement de l'espace rural et agricole (les infrastructures socio-économiques, l'irrigation, l'aménagement des zones bour et pastorales), pour le développement des filières agricoles et de la qualité, pour le renforcement de la recherche agronomique, de la formation et de l'appropriation des technologies, et enfin pour le développement des ressources humaines, la promotion des organisations professionnelles et l'amélioration de l'environnement économique, juridique et institutionnel.

Le rappel de ces fonctions de l'Etat suscite toujours des questions, surtout lorsqu'on met en avant le slogan de « désengagement de l'Etat ». L'option prise par le Gouvernement d'Alternance Consensuelle à ce sujet est tout à fait claire : un désengagement de l'Etat ne signifie pas un retrait de l'Etat mais « mieux d'Etat ».

La préparation du plan quinquennal 2000-2004 a été une réelle opportunité pour amorcer un début de réalisation du Projet National de Développement Agricole et Rural. Des programmes d'investissements et des mesures institutionnelles et financières ont été prévues pour une mise en œuvre efficace en conformité avec les axes retenus dans la note d'orientation du plan. Ces axes concernent : (i) la nécessité d'une nouvelle méthode de gestion du développement à travers en particulier l'adoption d'une approche globale et cohérente, le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration et la mise en œuvre d'une démarche participative ; (ii) la nécessité d'une croissance forte et génératrice d'emplois qui nécessite la mise à niveau du tissu productif et la mise en place d'un cadre incitatif et promotionnel et ; (iii) le développement social.

En outre, dans le cadre des travaux de la Commission de Suivi de l'Action du Gouvernement, présidée par le Premier Ministre, le Ministre

de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a fait deux communications :

- La première communication concernait la relance du secteur agricole en s'attaquant aux problèmes prioritaires à résoudre dans le cadre d'un plan d'action gouvernemental à court terme. Ce plan d'action, inspiré de la déclaration gouvernementale est destiné à créer un environnement porteur susceptible d'ouvrir de nouvelles possibilités de croissance et de progrès de l'agriculture et du monde rural en surmontant progressivement les contraintes structurelles qui bloquent leur évolution depuis plusieurs décennies. Il était destiné aussi et surtout à reconquérir la confiance des agriculteurs et des opérateurs éprouvés par trois années successives de sécheresse.
- La deuxième communication a porté sur l'action du Gouvernement en matière de développement rural. Elle a rappelé que la Stratégie 2020 de Développement Rural proposée au Gouvernement offrait un cadre politique et opérationnel qui permet une mise en cohérence et en synergie des diverses politiques sectorielles intervenant dans le milieu rural. Pour cela, il a été proposé, entre autre, l'élaboration d'un cadre opérationnel de l'action du Gouvernement, sous forme d'un Plan National du Développement Rural compilé à partir du Plan Quinquennal, pour donner davantage de visibilité à l'action gouvernementale et permettre les mises en cohérence nécessaires et le suivi et l'évaluation. Les principales décisions prises à l'issue de cette communication sont : (1) La mise en œuvre de la stratégie de développement rural doit se poursuivre dans le cadre de contrat-plans à établir au niveau local en concertation avec la commune rurale qui doit être l'unité de base de toute programmation ; (2) le Comité National Technique issu du Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural est invité à élaborer, compte tenu des orientations arrêtées dans le cadre du plan quinquennal, un plan national de développement rural et ; (3) le Fonds de Développement Rural, principal outil de financement des programmes de développement rural intégré, sera doté de ressources financières suffisantes et régulières. Il constitue le meilleur cadre pour l'intégration des actions sectorielles et l'amélioration de leur synergie.

#### **4. GERER AUTREMENT LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE PLUS VOLONTARISTE ENVERS LE MONDE RURAL**

Face au constat du retard social et de l'extension de la pauvreté dans le monde rural, celui des disparités villes-campagnes, celui de la mise en valeur insuffisante du potentiel de production de l'agriculture, celui de la dégradation des ressources naturelles... il faut reconnaître que les politiques de développement rural mises en œuvre dans le passé n'ont pas été en mesure, en dépit de leurs acquis, de faire face aux contraintes rencontrées en milieu rural et de proposer des stratégies efficaces pour affronter les risques tendancielles.

Le Gouvernement d'Alternance Consensuelle, fidèle aux choix stratégiques du pays, a érigé le développement rural en priorité absolue du développement économique et social. Ce choix est dicté par le fait

qu'il ne peut y avoir de développement qui repose sur une fracture social aussi large, il ne peut y avoir de développement quand la moitié des consommateurs ne participe que faiblement à la croissance du marché intérieur, il ne peut y avoir de développement quand une part aussi large de la société est exclue du processus d'accumulation. Le développement rural se justifie amplement en termes d'équité, de solidarité et de réduction des déséquilibres sociaux. Mais il se justifie d'une façon encore plus définitive en tant que condition du développement de l'économie du pays et, par voie de conséquence, en tant que condition de son insertion réussie dans la mondialisation.

Les enseignements de l'expérience antérieure ont montré que :

1. les problèmes du développement rural étaient d'une telle complexité qu'ils ne pouvaient être abordés que dans le cadre d'un modèle d'approche « interministérielle » au service d'une politique publique intégrée du développement rural. Il est donc essentiel que le gouvernement soit porteur d'une vision et d'un projet collectif prenant en compte les intérêts et les enjeux multiples dont le monde rural fait l'objet
2. le défi ne pouvait être relevé qu'au prix de changements dans les méthodes de travail pour savoir comment poser les problèmes, comment définir les politiques susceptibles de leur apporter des solutions et comment mobiliser tous les acteurs concernés pour les mettre en œuvre.
3. deux écueils guettaient le développement rural. Le premier est de penser le développement rural indépendamment du développement agricole. Le second consiste à ne penser celui-ci qu'en fonction du développement de l'agriculture. Bien sûr, on ne peut envisager l'avenir du monde rural sans prendre en compte le rôle de l'agriculture en tant que moteur et catalyseur de son développement. La croissance de l'agriculture est indubitablement nécessaire pour assurer la prospérité des zones rurales. Mais l'amélioration des performances de l'agriculture n'est pas réalisable dans un milieu rural peu dynamique et mal préparé à valoriser son potentiel et ses ressources humaines. La relance de l'agriculture est ainsi indissociable de politiques d'envergure visant l'amélioration générale de la situation des zones rurales, d'où la nécessaire convergence entre le développement agricole et le développement rural. D'un autre côté, penser développement rural en fonction de la seule agriculture conduit à de nombreuses impasses. L'agriculture ne peut plus assurer, à elle seule, le développement du monde rural. Pour déverrouiller la prospérité, il faut s'engager sur des voies complémentaires en mettant l'accent sur la diversification des activités économiques dans le monde rural. En particulier, les industries et les services à l'amont et à l'aval de l'agriculture peuvent contribuer à améliorer la productivité, valoriser les produits agricoles et créer une valeur ajoutée réinvestissable dans le monde rural. De même, la pêche artisanale, le tourisme rural et l'artisanat sont des créneaux porteurs, aux possibilités encore insuffisamment exploitées, pour créer des activités économiques génératrices d'emplois et de revenus stables pour les populations rurales.

Ces premières conclusions ont guidé le processus enclenché par le Gouvernement en matière de développement rural. Il en a confié la coordination et l'animation au Département de l'Agriculture. Les premières mesures ont été annoncées dans la Déclaration Gouvernementale du 17 avril 1998. Elles portent en l'occurrence sur la mise en place d'un Comité Interministériel Permanent et l'élaboration d'une stratégie de développement rural intégré tenant compte des spécificités socio-spatiales et de l'amélioration du niveau de vie des ruraux.

Ces deux mesures ont été concrétisées. Le Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural a été institué comme signalé précédemment. De même une stratégie de développement rural à l'horizon 2020 a été élaborée et largement diffusée auprès des différents départements ministériels, du parlement, des conseils régionaux, des partis politiques, des syndicats, des institutions d'enseignement et de recherche, des ONG, des organismes de financement et de coopération bilatérale et multilatérale ...

Ainsi le Gouvernement d'Alternance Consensuelle, en rupture avec les pratiques passées, a-t-il entrepris d'engager le pays dans un processus à long terme de développement rural, processus indispensable pour rééquilibrer le développement économique, lutter contre la pauvreté, développer le potentiel productif, mieux gérer les ressources naturelles du pays et affronter les défis de la mondialisation. Il s'est efforcé à créer les conditions de réalisation de ce processus, à le « mettre en marche » et à l'inscrire dans la durée.

L'action immédiate a été donc inscrite dans le cadre d'une stratégie à l'horizon de deux décennies. Cette stratégie, outre la vision qu'elle cherche à imprimer, est une proposition de mise en cohérence des diverses politiques sectorielles. C'est aussi un examen du rôle que devront jouer les multiples acteurs du développement rural, ainsi qu'une réflexion sur les approches à mettre en œuvre, les méthodes de travail et les instruments institutionnels et financiers.

La mise en œuvre de la stratégie a été initiée dans le cadre de la préparation du plan quinquennal, mais surtout lors de la conception et de l'exécution du programme de lutte contre les effets de la sécheresse.

Dans le domaine des infrastructures et des services sociaux de base, le Plan Quinquennal a retenu l'accélération et le renforcement des grands programmes nationaux en cours. Il s'agit en l'occurrence :

- Du Programme National de Construction de Routes Rurales dont l'objectif est la réhabilitation et la construction de 11 200 km de routes et de pistes rurales sur une dizaine d'années ;
- Du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations rurales (PAGER) qui vise l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable dans 31 000 localités au profit de 11 millions d'habitants à l'horizon 2010 ;

- Du Programme d'Électrification Rurale Globale (PERG) qui prévoit l'électrification de 1 500 000 foyers à l'horizon 2008 pour atteindre un taux d'électrification de près de 80% ;
- Du Programme National de Scolarisation qui prévoit la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans à l'horizon 2002 ;
- Du Programme des Priorités Sociales (BAJ) qui couvre 14 provinces parmi les plus défavorisées et dont les objectifs sont axés sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec une réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, l'amélioration de l'accès aux services sanitaires de base et l'amélioration de l'offre d'emploi ;
- Des programmes de renforcement des infrastructures et de l'amélioration des soins sanitaires en milieu rural ;
- De plusieurs initiatives sectorielles relatives au développement de la pêche artisanale , du tourisme rural et de l'artisanat rural.

Les réalisations détaillées de ces programmes sont présentées dans les rapports sectoriels y afférents. Elles ont contribué à améliorer l'Indice de Développement Humain du Maroc qui est passé, selon le rapport du PNUD 2001, à 0,596, correspondant aux pays à développement moyen, avec une progression dans le classement international à la 112<sup>ème</sup>. Cette performance n'intègre que les réalisations jusqu'en 1999 et ne prend pas en compte les énormes efforts déployés depuis. Malgré cela, cette performance reste en deçà des ambitions.

Parallèlement à cet effort le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Eaux et Forêts a conçu et mis en œuvre une nouvelle génération de programmes de développement rural intégré s'appuyant sur les principes fondateurs de la Stratégie 2020 notamment en matière de territorialisation, de décentralisation, de participation et d'intégration. Il dispose, aujourd'hui, d'un portefeuille d'investissement avoisinant 1,6 Milliards de DH concernant (voire détail plus loin dans ce rapport) :

- Le programme de développement intégré centré sur la gestion des ressources naturelles financé dans le cadre du MEDA. Ce programme concerne, pratiquement, l'ensemble des provinces du Nord du Royaume. Son principal objectif est d'améliorer les conditions de vie et de revenu des populations rurales dans les provinces concernées à travers une gestion rationnelle, durable et participative des ressources naturelles ;
- Le Projet de Développement Rural dans les Zones Montagneuses de la Province d'Al Haouz : ce projet a été initié avec le concours du FIDA dans le cadre de la mise en œuvre de programmes spéciaux pour les zones défavorisées du pays dont les zones de montagne. Il intéresse dix-sept communes rurales défavorisées de la province d'Al Haouz, situées dans les deux cercles d'Amizmiz et d'Asni, au sud de Marrakech. La montagne couvre la majeure partie de la zone du projet et elle est occupée surtout par des forêts domaniales et des parcours collectifs (86,4% de la surface totale), le reste (13,6%) étant constitué de terres

agricoles, en partie irriguées de manière traditionnelle. L'objectif stratégique du projet est de renforcer les capacités de gestion et de développement local des populations de montagne en vue d'améliorer leurs revenus, leur niveau de vie et leur sécurité alimentaire, avec le souci d'une utilisation durable des ressources naturelles.

- Le Programme de développement rural intégré centré sur la Petite et Moyenne Hydraulique (DRI-PMH) : L'intégration des actions socio-économiques dans les nouveaux projets de PMH revêt une importance particulière pour lever les contraintes liées au sous-équipement de ces zones en infrastructures de base et socio-éducatives (routes, eau potable, électrification, santé et éducation). Ces contraintes limitent à la fois l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'accroissement de la productivité agricole. L'intégration se justifie également par l'amélioration de l'efficacité d'ensemble des investissements consentis et la maximisation des effets de synergie entre le développement agricole et le développement rural. Les effets positifs attendus concernent la réduction des coûts des interventions, la durabilité de l'accroissement des revenus des populations, l'induction d'une demande solvable en services socio-économiques et la cohérence de l'ensemble des équipements. La réalisation du DRI-PMH est envisagée en trois phases successives prévues selon une programmation glissante :
  1. La Phase I, prévue sur 5 ans, entre 2000 et 2004, comprend la réhabilitation et la modernisation de 9.500 ha de périmètres de PMH dans les provinces d'Azilal, Khénifra et Al Haouz, la réalisation des infrastructures socio-économiques qui leur sont associées ainsi que la programmation intégrée des investissements dans 6 autres provinces ;
  2. Les phases II et III ultérieures, d'une durée approximative de 4 ans chacune (soit un total de 8 ans), seront des phases d'extension géographique du programme et de perfectionnement de ses modalités d'exécution pour couvrir une superficie d'environ 36.000 de PMH répartis dans 12 provinces (Boulemane, BeniMellal, Chichaoua, Taroudant, Agadir Idda ou Tanant, Tata, Tiznit, Guelmime, Errachidia, Figuig, Ifrane et Sefrou)
- Le programme de développement rural intégré centré sur la mise en valeur en bour (DRI-MVB) : il a fait l'objet d'une évaluation par la BIRD. Ce programme se propose d'agir selon les trois principes fondateurs de la Stratégie 2020 de Développement Rural à savoir : la mise en œuvre d'une politique de territorialisation du développement, la promotion de systèmes de participation et la mise en pratique d'une intégration des programmes de développement sur la base du développement local. Pour cela, il prévoit d'intervenir simultanément et de façon synergique, dans deux domaines : le domaine institutionnel et le domaine de la programmation territorialisée.

A ces projets et programmes de développement rural intégré « nouvelle génération » s'ajoutent l'élaboration de plate-formes d'aménagements territoriaux qui permettent une opérationnalisation de la Stratégie 2020 sur des espaces d'intervention plus larges. Il s'agit en particulier :

- Du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN) : Le MAROC, à l'instar des autres pays signataires de la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification et d'Atténuation des Effets de la Sécheresse (CCD) a élaboré son Plan d'Action National (PAN). Le PAN constitue un cadre d'orientations générales et aussi de programmation des actions. Il est l'aboutissement d'un long processus de préparation s'appuyant sur la concertation et la participation de tous les concernés y compris les populations. Il a fait l'objet d'une validation par un forum national organisé à cette fin.
- Les Réserves de Biosphère (RB) : Les Réserves de Biosphère sont « des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) ». Elles offrent des cadres de coopération et d'organisation pour assurer la préservation et le développement durable des aires concernées en concertation avec tous les acteurs de développement rural et global locaux, nationaux et internationaux. Les efforts déployés auprès de l'UNESCO ont permis d'inscrire l'arganeraie et les oasis du Sud dans le cadre de ces réserves.
- Le Projet de Loi sur La Montagne : Le département chargé des Eaux et Forêts a initié une réflexion sur un projet de loi sur la montagne. Le but est de disposer d'une reconnaissance juridique de cet espace comme entité territoriale à traiter spécifiquement dans l'effort de développement rural et global du pays. La préparation de ce projet de loi a nécessité une réflexion intense sur : la délimitation de la montagne, les spécificités de l'agriculture de montagne, le commerce et l'artisanat en montagne, le tourisme de montagne, les services publics en montagne, la traversée des massifs, le désenclavement et le transport, les ressources humaines et financières et le développement local, la préservation et la gestion durable des ressources naturelles, les instruments institutionnels et dispositifs réglementaires.

Enfin, la mise en œuvre du Programme de Lutte contre les Effets de la Sécheresse 2000 a permis de faire fonctionner les instruments d'interministérialité mis en place à savoir le Conseil et le Comité Interministériels du Développement Agricole et le Fonds de Développement Rural.

### **5. UN PROGRAMME D'ENVERGURE POUR LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DU MONDE RURAL ET LA RELANCE DE L'AGRICULTURE**

En application des hautes directives de la lettre royale, adressée à la Nation le 2 avril 2000, le gouvernement a élaboré un programme de lutte contre les effets de la sécheresse qui s'est distingué, par rapport aux précédents, par son ampleur comme par sa conception nouvelle se voulant, non seulement une réponse à une situation d'urgence, mais



aussi le point de départ d'une nouvelle approche dans le traitement des problèmes de la sécheresse. Cette nouvelle approche se base sur la gestion du risque (et non uniquement de la crise) à travers la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture et du monde rural face à l'aléa climatique par le choix de projets structurants à portée socio-économique durable .

Les programmes précédents de lutte contre les effets de la sécheresse se limitaient pratiquement à une somme d'actions sectorielles que chaque département ministériel a proposé à son initiative par adaptation de ce qui est déjà inscrit dans les lois de finances respectives. A contrario, le programme sécheresse 2000 a été conçu comme un projet gouvernemental spécifique ayant, d'une part, ses propres objectifs à partir desquels ont été évalués ses besoins sans interférence avec les programmes sectoriels de la loi de finances et d'autre part, des conditions particulières de mise en oeuvre. Le programme s'est ainsi distingué par :

1. Une forte mobilisation gouvernementale autour du programme que reflète le nombre de réunions interministérielles de haut niveau qui ont été tenues par le Conseil Interministériel du Développement Rural relayées par une importante campagne d'information et de communication sur les mesures d'urgence proposées, les moyens mobilisés et les modalités pratiques d'exécution.
2. L'allocation au programme, à l'issue d'une évaluation des besoins, de ressources financières importantes qui ont atteint plus de 8 milliards de dirhams.
3. La déconcentration de l'élaboration des opérations et de leur maîtrise d'œuvre en laissant ces prérogatives aux comités techniques provinciaux présidés par les gouverneurs.
4. Une grande portée de l'action du programme dans l'espace, sachant qu'il a concerné toutes les régions du royaume, et dans le temps, également, vu qu'il a essayé de répondre aux besoins de toute la période séparant la saison des moissons d'avril 2000 et le mois de juin 2001, marquant la fin de la campagne suivante.
5. L'introduction d'un assouplissement dans les procédures de mobilisation et de mise en place des crédits.
6. Enfin, le programme a été soumis à une évaluation par une commission d'inspection où sont représentés les départements ministériels impliqués dans sa réalisation.

Sur le plan financier, le Fonds de Développement Rural (FDR), en dormance depuis 1995, a été réactivé. Il a joué son rôle de réceptacle de ressources financières de différentes origines en permettant la mobilisation d'une enveloppe de près de 5,2 milliards de dirhams constituée de contributions à partir des budgets sectoriels (4,429 milliards de dirhams) de la contre valeur de dons extérieurs (422 millions de dirhams) et des excédents de la caisse de compensation (340 millions de dirhams).

Ce Fonds a permis également une exécution souple et déconcentrée du programme marquée par des dispositions innovantes à travers, en particulier, la désignation des gouverneurs comme sous ordonnateur des ressources du fonds, la notification d'enveloppes de crédits non préalablement affectés et l'implication des collectivités locales et des délégations provinciales dans la formulation et l'exécution des projets.

Sur le plan des réalisations financières le montant global mobilisé au 31 mars 2002 s'élève à 6.744 millions de dirhams, non compris la participation de l'Etat au traitement structurel de la dette des agriculteurs clients de la CNCA (1.200 Millions de dirhams) soit 96 % de l'enveloppe globale réservée au programme (y compris les programmes complémentaires).

Au niveau physique, à la même date, le programme a permis :

- La création de 19,3 millions de journées de travail soit 87 % du nombre prévu (22,3 millions de journées de travail).
- L'approvisionnement en eau potable d'environ 1,5 millions d'habitants répartis sur 2000 localités.
- La distribution de 8,2 millions de quintaux d'orge subventionnée et 1,5 millions de quintaux d'autres aliments de bétail en plus des opérations d'encadrement sanitaire, d'abreuvement du cheptel, du soutien au transport des aliments et la plantation de 4000 hectares de cactus.
- La vente d'environ 100.000 quintaux de blé tendre à un prix subventionné de 260 dirhams par quintal.

L'évaluation de l'impact du programme pour les tranches réalisées, a fait ressortir les principales conclusions suivantes :

- Les interventions du programme ont été bien accueillies par les populations bénéficiaires notamment celles relatives au désenclavement, à l'alimentation en eau potable, à la petite et moyenne hydraulique, à la sauvegarde du cheptel et à la protection de la forêt.
- Les chantiers à caractère socio-économique ouverts dans le cadre de la composante « investissement / emploi », au niveau des différentes provinces du Royaume, ont permis de réduire sensiblement l'exode rural et de renforcer les infrastructures locales.
- L'importance du Fonds de Développement Rural (FDR) comme instrument et outil privilégié de la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de développement rural selon une approche décentralisée et déconcentrée.

La réussite de la démarche, l'impact positif du programme sur le terrain et la nécessité de la prise en compte de la récurrence du phénomène de la sécheresse dans la politique du gouvernement, a conduit ce dernier, en janvier 2002, à décider de poursuivre le programme de lutte contre

les effets de la sécheresse sous forme d'un programme structurel permanent de développement rural.

En fin, il convient de signaler la mise en place d'un Observatoire National de la Sécheresse. Cet observatoire a principalement des fonctions de surveillance et d'évaluation des impacts de la sécheresse, le développement d'un système d'information et d'outils d'aide à la décision qui permettent de hiérarchiser les réponses possibles aux différents stades de l'évolution du phénomène climatique. Il est l'outil de base pour les concertations entre les partenaires de développement concernés par les conséquences de la sécheresse.

## 6. LA MAITRISE ET LA VALORISATION DE L'EAU D'IRRIGATION

L'eau constitue le principal facteur limitant la production agricole. Ainsi, et depuis toujours, les conditions climatiques du Maroc ont fait de l'irrigation un impératif technique incontournable qui a acquis au fil des années des dimensions économiques et sociales indéniables. Bien qu'elles ne représentent que 13% de la superficie cultivée, les zones irriguées contribuent, à la formation de 50 à 65% de la valeur ajoutée agricole, à 33% de l'emploi en milieu rural et à 75% des exportations des produits agricoles. Le développement de l'irrigation a en outre permis l'implantation en milieu rural d'une industrie agro-alimentaire créatrice d'emploi et de valeur ajoutée. Il a induit également la création de petites entreprises de commerce et de services insérées dans le tissu socio-économique rural.

L'irrigation s'impose donc comme une voie privilégiée du développement agricole et rural. De ce fait, elle a continué à bénéficier d'une attention particulière du gouvernement. Mais un double défi était à relever : celui, d'une part, de poursuivre l'aménagement du potentiel irrigable du pays ; et celui, d'autre part, d'une valorisation maximale de l'eau à travers un usage efficient et productif face à la raréfaction des ressources en eau qui exacerbe la concurrence sur l'eau qu'exercent les secteurs de l'eau potable et industriel.

### 1- Un effort soutenu pour l'extension des superficies irriguées

Dans le domaine de l'extension des superficies irriguées, les réalisations de la période 1998-2002 ont porté sur :

- L'achèvement et la mise en eau de 85.800 hectares dont 57.400 hectares entamés avant 1998 et 28.400 hectares lancés en 1998 et achevés en 2001.
- Le démarrage des travaux et leur poursuite actuellement sur 17 000 hectares.

Cet important effort a contribué à la réduction du décalage entre les superficies dominées par les barrages existants et celles équipées, lequel est passé de 244.800 hectares à 159.000 hectares sur la base des bilans

hydrauliques d'origine. Si l'on tient compte des résultats des récentes études d'actualisation des bilans hydrauliques dans le cadre du Plan National de l'Eau, qui ont révisé à la baisse les superficies dominées par les barrages, le décalage serait ramené à 121.200 hectares.

La nécessité de maintenir le rythme des aménagements hydro-agricoles en tenant compte de la pression constante exercée sur les ressources budgétaires de l'Etat par d'autres priorités économiques et sociales, a conduit à rechercher, pour la première fois, même au niveau international, d'ouvrir le secteur des aménagements hydro-agricoles à l'investissement privé dans le cadre de partenariats public-privé. Cette ouverture fut rendue possible grâce aux montages financiers retenus dans le cadre des contributions du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Le processus d'établissement de ce type de partenariat a été lancé pour l'aménagement et la gestion des équipements hydro-agricoles concernant les projets de sauvegarde de la zone agrumicole de Sebt El Guerdane dans le Souss (10.000 hectares) et la zone centrale de la Troisième Tranche d'Irrigation (TTI) du Gharb (26.300 hectares). Ce partenariat sera réalisé avec le concours du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social pour un montant de 1 milliard de dirhams.

### **2- Une plus grande attention accordée à la Petite et Moyenne Hydraulique dans le cadre d'une approche de développement rural intégré**

L'importance socio-économique du secteur de la petite et moyenne hydraulique réside dans sa répartition dans toutes les régions du pays et sa situation géographique intermédiaire entre montagnes et plaines et entre grands périmètres irrigués et zones bour. Son développement est considéré comme un véritable levier pour l'aménagement de l'espace rural et la réduction du déséquilibre engendré par le développement des grandes zones irriguées et des villes.

Ainsi, un programme ambitieux de développement de réhabilitation des périmètres traditionnels existants est mis en oeuvre. Il porte à moyen terme sur une superficie de 139.100 hectares au profit des zones montagneuses, frontalières et oasiennes. Actuellement, les travaux de réhabilitation ont été réalisés sur une superficie de 18.300 hectares et des opérations de réhabilitation partielle ont été entreprises sur une superficie de 27.300 hectares pour la sauvegarde des petits périmètres.

La réalisation de ce programme s'effectue dans le cadre d'une nouvelle approche de développement local participatif qui associe à la réhabilitation des infrastructures d'irrigation, l'intensification et la valorisation des productions agricoles et la réalisation des équipements socio-économiques. Elle s'appuie sur une programmation locale, globale et cohérente accompagnée d'un renforcement des partenariats notamment avec les communes rurales et les associations d'usagers de l'eau d'irrigation.

### **3- Un plan national d'économie de l'eau en irrigation**

En complément des efforts passés en matière d'amélioration des performances de la Grande Irrigation, un plan national volontariste a été élaboré pour réduire les pertes d'eau dans les systèmes d'irrigation. Ce plan s'articule autour de la réhabilitation et la modernisation des équipements vétustes, le renforcement de la maintenance des réseaux et l'encouragement de l'utilisation des techniques d'irrigation localisée.

En matière de réhabilitation et de modernisation des équipements hydro-agricoles dans les anciens périmètres de grande hydraulique, un programme de 36.300 hectares a été identifié dont 26.300 hectares ont été réalisés.

Afin d'améliorer la qualité du service de l'eau dans les périmètres d'irrigation et assurer la pérennité des infrastructures, les programmes de maintenance ont pris une place croissante dans les allocations budgétaires. Parallèlement, un plan de réajustement des tarifs de l'eau a été mis en œuvre dans le but de couvrir les dépenses d'exploitation et de maintenance, mais aussi pour inciter à un usage efficient et productif de l'eau d'irrigation. Ce plan, mis en application en 1998 pour une période de six ans, a déjà permis l'application de quatre tranches de rattrapage tarifaire; soit 12 à 53 % d'augmentation en fonction du contexte de chaque périmètre d'irrigation.

Cependant, cet effort ne pouvait atteindre son objectif sans une politique de gestion participative de l'irrigation, permettant l'implication et la responsabilisation des usagers de l'eau dans la gestion des ressources et des équipements qui les concernent. À cette fin, 445 associations d'usagers des eaux agricoles (AUEA) ont été créées au niveau des grands périmètres irrigués et près de 1200 au niveau des périmètres de PMH.

Il était également essentiel de s'attaquer à l'économie de l'eau et sa maîtrise au niveau de l'exploitation agricole. Pour cela, les mesures et les programmes d'incitation des agriculteurs à la réalisation des aménagements hydro-agricoles et d'améliorations foncières, orientés essentiellement vers les projets permettant l'économie d'eau, notamment ceux qui introduisent les techniques d'irrigation localisée, tel que le goutte à goutte, ont été renforcés. Une prime à l'investissement a été instaurée en juillet 1999. Les superficies aménagées par l'irrigation localisée, ayant bénéficiée des subventions, sont passées de 31.200 hectares en 1997 à 52.400 hectares à la fin de l'année 2000.

Ces efforts ont été renforcés en 2001 par l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de l'irrigation localisée et de complément. Ce plan prévoit l'équipement, sur une durée de cinq ans, d'une superficie de 114.000 hectares en irrigation localisée et 30.000 hectares en irrigation de complément. Le recours à l'irrigation localisée permettra une économie d'eau d'irrigation de 360 millions de mètres cubes par an et une valeur ajoutée additionnelle estimée à 650 millions de dirhams par

an, ainsi que la création de plus de 4 millions de journées de travail durant la période de sa réalisation.

### 7. LA MISE EN VALEUR DES ZONES BOUR ET PASTORALES

On ne peut avoir de stratégie agricole cohérente que si celle-ci prend en compte la totalité de l'espace utilisé par l'agriculture. La mise en valeur des zones bour, qui représentent l'essentiel de la superficie agricole utile (87%), et des zones pastorales, compte tenu du rôle de l'élevage dans le revenu des ruraux, est donc un enjeu majeur du développement de l'agriculture

Les enseignements tirés des expériences des projets de développement rural intégré engagés depuis les années 70, ainsi que des expériences d'autres projets plus spécifiques tels que ceux relatifs à l'amélioration pastorale et à la conservation des sols ont mis en évidence la nécessité d'une révision des principes et des méthodes d'intervention en matière de développement agricole des zones bour, tant en ce qui concerne les conditions de formulation des projets, qu'en ce qui concerne les aspects techniques des interventions, les formes de participation et d'implication des agriculteurs concernés, ainsi que les modes d'évaluation des projets.

La réflexion engagée dans ce sens a permis de dégager les lignes stratégiques qui devront orienter l'action future et les conditions requises pour la conception et la réalisation de programmes avec les meilleures chances de réussite. Les principes fondamentaux régissant cette action ont été précisés par la loi 33-94 relative aux périmètres de mise en valeur en bour. Ces principes sont axés sur cinq approches fondamentales :

- Une approche intégrée, rompant avec le modèle d'intervention sectoriel ;
- Une approche focalisée et territorialement localisée des interventions ;
- Une approche participative à tous les stades de conception et de réalisation des projets ;
- Une approche contractuelle, précisant les responsabilités de chaque opérateur ;
- Une approche déconcentrée du pouvoir de décision et des moyens de mise en œuvre.

C'est principalement dans ce cadre qu'ont été engagés les projets dits de mise en valeur en bour « PMVB ». Au cours des quatre dernières années, les réalisations dans ce domaine ont porté sur :

- l'achèvement des travaux dans 11 périmètres de mise en valeur en bour, engagés avant 1998, couvrant une superficie de 122.500 ha, et bénéficiant à une population de l'ordre de 106.500 habitants ;
- le lancement de 40 nouveaux projets, couvrant une superficie de 1.500.000 ha, au profit d'une population d'environ 741.700 habitants et ;

- la poursuite de la réalisation du projet d'aménagement et de mise en valeur des zones bour du Sahel des Doukkala, portant sur une superficie de 14 000 ha.

Un nouveau contenu opérationnel des principes et approches d'intervention dans les zones bour a été précisé dans la stratégie 2020 de développement rural et celle du développement à long terme de l'agriculture. Il a conduit à la conception et au lancement de « la nouvelle génération » de développement rural intégré, évoquée précédemment, mettant en pratique les principes et les paradigmes développés par les deux stratégies, notamment leurs quatre principes fondateurs, à savoir : l'intégration et l'approche holistique, la territorialisation et la décentralisation, la responsabilisation et la participation, le partenariat et les approches négociées des actions de développement.

Les principales réalisations enregistrées dans ce domaine, ont porté sur :

- L'exécution du programme MEDA de développement rural intégré centré sur la gestion des ressources naturelles dans 8 provinces du Nord, sur une superficie de 1.350.000ha et bénéficiant à une population de près de 1.200.000 habitants ;
- Le démarrage du projet de développement rural intégré dans les zones montagneuses de la province d'Al Haouz, qui couvre une superficie agricole de l'ordre de 239.200ha et bénéficie à une population de 112.000 habitants, répartie sur 17 communes rurales de la province ;
- Le démarrage de la première phase du programme de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique (DRI-PMH), qui porte sur la réhabilitation et la modernisation de 9500 ha de périmètres de PMH dans les provinces d'Azilal, Khénifra et Al Haouz, la réalisation des infrastructures socio-économiques qui leur sont associées, ainsi que la programmation des investissements dans 6 autres provinces ;
- La préparation du programme de développement rural intégré centré sur la mise en valeur des zones bour (DRI-MVB), qui concernera six provinces du Royaume, d'une superficie agricole globale de 574.000ha, bénéficiant à une population totale de 91.200 habitants. Ce programme est actuellement en cours de finalisation avec la Banque Mondiale.

Concernant l'aménagement des zones pastorales, depuis 1998, cinq projets ont été réalisés. Leurs objectifs communs sont la réduction du processus de dégradation des parcours, l'amélioration de la productivité de l'élevage extensif et, par conséquent, l'amélioration des revenus des éleveurs. Les actions entreprises dans le cadre de ces projets portent sur :

- l'amélioration des parcours par la plantation d'arbustes fourragers (15.800ha), l'ensemencement (3.430ha), la mise en repos (150.700ha), les travaux du sol (3.930ha), la lutte contre l'ensablement (400ha) et l'amélioration de la Jachère (1.925ha) ;
- la création et l'aménagement de 59 points d'eau et ;

- l'organisation des éleveurs au sein de coopératives de gestion de l'espace pastoral (15 coopératives).

Enfin, en matière d'amélioration des terres productives et de leur protection, les réalisations ont porté sur :

- l'épierreage de 39.159 ha au profit de 30.284 agriculteurs et le défrichement de 2.370ha au profit de 1305 agriculteurs ;
- la protection des terres agricoles et leur préservation contre les usages non agricoles (instruction des dossiers de 7 projets de schémas directeurs d'aménagement urbain –SDAU- et 120 projets de délimitation de périmètres urbains) et ;
- la conservation des sols sur une superficie de 31.860ha, dont 2.380ha réalisés dans le cadre de convention de partenariat avec l'agence de promotion et de développement des provinces et préfectures du Nord du Royaume.

### **8. LA VALORISATION DES RESSOURCES FONCIERES DE L'ESPACE AGRICOLE**

La mise en valeur agricole a certainement pâti des entraves des structures foncières, de par le morcellement, l'exiguïté et la dispersion, les statuts fonciers (collectifs, guich et habous) et les modes de faire valoir indirect, qui limitent les investissements et le transfert de technologie.

La problématique du foncier est largement connue. Elle a fait l'objet de plusieurs débats et forums. Le Ministère de l'Agriculture a identifié les mesures qui peuvent être prises dans le court terme. Elles concernent principalement : les terres collectives, guich et Habous, le secteur de la réforme agraire, les distributions de terres opérées avant 1966, le devenir des terres du domaine privé de l'Etat et le remembrement rural.

Toutes ces mesures, qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique foncière agricole globale et cohérente, visent à promouvoir la constitution d'exploitations viables et à garantir aux exploitants la stabilité et la sécurité juridique nécessaires pour engager des investissements à long terme.

#### **1. Pour ce qui est de la melkisation des terres collectives et guich :**

L'apurement des terres collectives est une question extrêmement complexe du fait de ses dimensions socio-politique, juridique et économique. En dépit de la volonté exprimé dans la Déclaration Gouvernementale de s'attaquer à cette question, les avancées sont restées modestes.

Seule la melkisation des terres collectives, et indirectement celle des terres guich, situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation est rendue possible par le Dahir portant loi N° 1-69-30 du 25 Juillet 1969.



Si l'on excepte les collectifs du Gharb et certains collectifs du Haouz où cette opération est assez avancée, pour les autres périmètres irrigués celle-ci n'est qu'à ses débuts. Pour dynamiser cette opération et permettre sa généralisation à l'ensemble des périmètres d'irrigation, le Département de l'Agriculture a veillé à la mobilisation permanente des commissions centrales et provinciales instituées cet effet.

En matière de réalisation, l'opération a été poursuivie par l'établissement des listes des ayants droit (4661) et leur publication au bulletin officiel, le lancement de l'établissement des listes des ayants droit dans d'autres périmètres d'irrigation et le lotissement d'une superficie de 7000 ha. Ainsi, la situation est-elle passée de 21.942 ayants droit publiés à 26.548 et de 10.550 ha de terres dont la situation est apurée à 17.550 ha.

### **2. Le secteur de la réforme agraire**

Le secteur de la réforme agraire est régi par le Dahir portant loi N° 1-72-277 du 29 décembre 1972. Il couvre une superficie de 303.500 ha, attribuée à 20805 bénéficiaires, organisés en 671 coopératives et 11 unions provinciales.

Ce secteur est confronté à des contraintes concernant les restrictions grevant le droit de propriété des lots attribués, la multiplicité des obligations mises à la charge des attributaires et la complexité des procédures de régularisation de la situation juridique des lots.

Pour permettre à ce secteur d'améliorer ses performances et d'atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés, le Département de l'Agriculture du Développement Rural et des Eaux et Forêts a élaboré des projets de loi et de décrets portant révision de la législation et de la réglementation sur le secteur de la réforme agraire et visant :

- La simplification des procédures pour l'accélération de l'opération d'assainissement de la situation juridique du secteur ;
- La levée des interdictions et des obligations jugées contraignantes quant à la promotion de l'investissement dans le secteur ;
- Le renforcement du droit de propriété des attributaires sur leurs lots.

Parallèlement, et en collaboration avec les autres départements concernés, la régularisation de la situation juridique du secteur a été poursuivie par la finalisation de 7.420 actes, avenants et textes de régularisation, l'approbation de 4.340 dossiers techniques des lots créés et l'établissement de 5.700 titres fonciers.

Ainsi, la situation actuelle est-elle passée de 14.500 avant 1998 à 21.920 contrats et actes finalisés et de 9.000 à 14.700 titres fonciers établis.

### **3. Les distributions de terres domaniales opérées avant 1966.**

Une superficie de 20.000ha de terres agricoles domaniales avait été attribuée en jouissance par Feu S.M Mohamed V à 2000 bénéficiaires

environ, et ce, avant la promulgation du premier texte sur la réforme agraire, en 1966.

La régularisation de la situation juridique de ces attributions sera opérée par la cession définitive de ces terres à leurs détenteurs réguliers, conformément aux dispositions d'une loi élaborée par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, en collaboration avec les départements concernés, et soumise à l'approbation.

#### **4. Le devenir des terres relevant du domaine privé de l'Etat**

L'Etat dispose dans son patrimoine foncier agricole de superficies importantes issues principalement des récupérations de propriétés anciennement détenues par des personnes étrangères. Outre les superficies distribuées à de petits agriculteurs et celles affectées à des services publics, ce patrimoine comporte des superficies faisant l'objet d'occupations et de contentieux non régularisés, de superficies affectées à la SODEA, SOGETA et SNDE et de superficies gérées par la direction des domaines.

Le devenir de ce patrimoine doit passer d'abord par l'assainissement de sa situation juridique et ensuite par son utilisation au mieux des intérêts de la collectivité nationale.

- Les principales réalisations enregistrées en la matière ont porté sur :
- l'examen du contentieux sur une superficie de 2.493 ha,
- l'élaboration du dossier de restructuration des sociétés d'Etat (SOGETA – SODEA) et ;
- la programmation de la location d'une superficie de 8.000 ha de terres domaniales aux lauréats des établissements de l'enseignement agricole.
- l'élaboration d'un projet de circulaire du Premier Ministre portant révision des modalités de location des terres domaniales agricoles dans le but de moderniser leur exploitation en y favorisant l'investissement et l'utilisation de technologies agricoles adéquates.

#### **5. Les terres habous**

Pour assurer une gestion rationnelle des terres habous, un programme d'action a été mis en place pour la réalisation d'études diagnostic de mise en valeur sur 14 exploitations, en vue d'arrêter les projets d'investissement à y réaliser le cas échéant.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention – cadre de coopération passée entre le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. Cette convention vise, notamment, l'amélioration des niveaux d'investissement et de mise en valeur du patrimoine foncier habous, la rationalisation de sa gestion et la généralisation de son immatriculation foncière. Concernant ce dernier aspect, une convention particulière sera passée entre le Ministère des

Habous et des Affaires Islamiques et l'Administration de la Conservation Foncière.

### **6. Le remembrement rural**

Le remembrement rural constitue une opération importante d'amélioration des structures foncières, en regroupant les parcelles dispersées d'une même exploitation agricole. Sa réalisation se heurte cependant à des procédures longues et complexes qui, de surcroît, n'impliquent que très peu les agriculteurs.

Un projet de loi modifiant et complétant le Dahir N° 1-62-105 du 30 juin 1962 relatif au remembrement rural, visant à impliquer les agriculteurs intéressés à toutes ses étapes de réalisation, à simplifier les procédures et à raccourcir les délais d'exécution, a été élaboré par le Département de l'Agriculture et soumis à l'approbation.

Dans l'attente, la réalisation des projets de remembrement en cours sur une superficie de 149.900 ha dans 11 provinces se poursuit.

### **9. LE TRAITEMENT STRUCTUREL DU SURENDETTEMENT DES AGRICULTEURS ET LA REFORME DU CREDIT AGRICOLE**

L'une des mesures prioritaires du Gouvernement d'Alternance Consensuelle pour la relance du secteur agricole a concerné son financement. La dynamisation du financement privé en tant que levier du développement agricole a nécessité la mise en œuvre de plusieurs mesures. Il s'agit :

- Du traitement structurel du surendettement des agriculteurs ;
- De la réforme du crédit agricole ;
- De la consolidation du système d'assurance agricole .

#### **1- Le traitement structurel du surendettement des agriculteurs**

L'ensemble des études et des statistiques disponibles sur le financement de l'agriculture révèlent un sous-financement structurel qui traduit par ailleurs un sous-investissement manifeste dans le secteur agricole.

Ainsi l'enquête structure de la Direction de la Programmation et des Affaires Economiques du Département de l'Agriculture a montré que les crédits CNCA couvrent en moyenne 16% de la demande et que les banques commerciales n'interviennent qu'à hauteur de 1,3%

L'investissement dans le secteur agricole connaît une baisse continue due essentiellement :

- Au surendettement des agriculteurs résultant de la succession des années de sécheresse ;

- A la faible rentabilité du secteur agricole dû a une faible intensification agricole et à la diffusion limitée de nouvelles technologies de production ;
- A La volatilité de la propriété agricole et l'importance des aléas climatiques qui constituent des contraintes supplémentaires ne favorisant pas le financement du secteur agricole par les institutions financières commerciales.

La CNCA qui constitue le principal bailleur de fonds des agriculteurs présente une situation financière qui ne lui permet pas de répondre à toutes les demandes exprimées par les agriculteurs. En effet le nombre de clients qui ont recours annuellement à la CNCA est passé de 400.000 à moins de 100.000.

Les taux de recouvrement se sont dégradés pour passer de (75 à 100%) pour la période 1968/81 à (33 à 46 %) pour la période de 1990 à nos jours.

La CNCA demeure l'institution financière la mieux adaptée au financement des activités agricoles de part la densité de son réseau, la nature des crédits accordés et l'encadrement des investissements qui tiennent compte des potentialités agricoles des différentes régions du Royaume.

Aussi pour permettre à cette institution d'accomplir pleinement sa mission, le Gouvernement a mis en œuvre deux mesures importantes et complémentaires portant sur le traitement structurel du surendettement des agriculteurs et la réforme du crédit agricole.

La mesure de traitement structurel de surendettement des agriculteurs fait suite aux mesures d'annulation des dettes des petites agriculteurs et de rééchelonnement entreprises durant les campagnes 1998/99 et 1999/2000 comme suit :

- 1998/1999 : Annulation de la dette des petits agriculteurs dont l'encours est inférieur à 10.000DH. Plus de 153 000 agriculteurs ont bénéficié de cette annulation supportée par le Fonds de Développement Agricole (FDA) pour un montant de 866 Millions de DH.
- 1999/2000 : Consolidation des échéances des dettes de la campagne sur une période de 7 ans avec une bonification du taux d'intérêt. Le FDA a contribué au financement de ces mesures pour un montant de 533 Millions de DH au profit de 96 120 agriculteurs.

Mais les deux dernières mesures, qui n'avaient qu'un caractère conjoncturel, n'ont en fait que contribuer à aggraver l'endettement des agriculteurs et alourdir la charge budgétaire d'Etat, car :

- les rééchelonnements n'ont pas tenu compte des capacités de remboursement des agriculteurs endettés,
- Les durées de consolidation ont été courtes et insuffisantes.

De ce fait, il est apparu nécessaire de mettre en place une opération de traitement structurel du surendettement des agriculteurs qui pallie les insuffisances des opérations précédentes. Cette nouvelle opération a porté sur l'annulation d'une partie de la dette et le rééchelonnement du reliquat sur une période de 15 à 20 ans avec bonification des intérêts de la consolidation. Son coût supporté par l'Etat s'élevé à 1.2 Milliards de DH en plus d'une contribution importante de la CNCA.

### **2- Réforme du crédit agricole**

Compte tenu des changements intervenus dans le système bancaire ainsi que le souci du Gouvernement de favoriser la bancarisation du secteur agricole par l'offre de services financiers adaptés et la mobilisation de l'épargne nationale au profit du développement rural, un projet de loi pour une réforme institutionnelle de la CNCA par sa transformation en société anonyme a été élaboré. Parallèlement à cette transformation le projet de loi, encours d'examen par le Parlement, prévoit l'encouragement de la création de banques régionales sous forme de coopératives. En outre, pour le financement de la petite et moyenne exploitation, une convention sera conclue entre l'Etat et la CNCA.

### **3- Consolidation du système d'assurance agricole**

Un système de garantie de la production céréalière contre les effets de la sécheresse a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts dès la campagne agricole 1994/95 afin d'atténuer l'impact des sécheresses sur le revenu des producteurs de céréales. Par ailleurs, la CNCA utilise cette assurance pour faciliter l'accès aux crédits pour les agriculteurs.

Pour soutenir ce système, l'Etat apporte une contribution financière de 120 millions de DH par an et une subvention aux cotisations des agriculteurs. Cela a représenté une enveloppe de 437 Millions de DH supportée par le FDA. Les superficies assurées ont connu une augmentation d'année en année pour atteindre 244.000 ha durant la campagne 2000-2001.

Afin d'apporter des améliorations au système en vigueur, un nouveau système d'assurance agricole est en cours d'étude en collaboration avec la Banque Mondiale. Il se base sur les indices pluviométriques.

## **10. L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'AGRICULTURE**

### **1- Sur le plan économique**

Il convient d'abord de souligner la sollicitude royale qui s'est de nouveau manifestée en faveur du monde agricole à travers l'annonce du prolongement de l'exonération d'impôts jusqu'en 2010.

Pour sa part, la politique générale du Gouvernement a veillé à ce que la politique macro-économique soit favorable au développement agricole ainsi qu'à la promotion des zones rurales.

Malgré les pressions exercées sur le budget de l'Etat, notamment pour satisfaire la demande sociale, la part des crédits d'investissement public allouée à l'agriculture par rapport au total des crédits est restée stable et a représenté 13% en 2002. Ainsi, l'enveloppe budgétaire allouée au secteur agricole au titre du budget général qui n'était que de 2.200 Millions de DH en 1997-98 a atteint 2.585 millions de DH en 2002, soit un accroissement de 17,5 %. Au niveau du plan quinquennal le secteur agricole a bénéficié de ressources financières qui se montent à 16 173 Millions de DH.

Par ailleurs, dans le cadre du Code des Investissements Agricoles, de nouvelles aides financières de l'Etat ont été instituées durant la période 1997/98 à 2002 et ont porté sur les actions suivantes :

- l'encouragement des productions destinées à l'exportation :
  - 1- Institution de la prime à l'investissement et de la prime à la valorisation des produits agrumicoles à partir de 1999 ;
  - 2- Subvention à l'utilisation des filets de protection des cultures maraîchères sous serres contre les insectes ;
  - 3- Subvention pour la diversification hors Union Européenne des exportations d'agrumes et de tomates
- l'encouragement de l'économie de l'eau en irrigation à travers une révision à la hausse des taux de subventions pour l'aménagement des propriétés agricoles en systèmes d'irrigation localisée et de complément
- l'extension des subventions relatives à la mécanisation des travaux agricoles aux jeunes promoteurs pour le développement d'entreprises de travaux et de services.

Le montant annuel des aides financières accordées à ce titre s'est élevé à 350 millions DH contre 194 Millions de DH par an au cours de la période 1986 à 1997, soit une progression de 80 %.

Outre sa contribution au financement des opérations de traitement de la dette des agriculteurs, le Fonds de Développement Agricole (FDA) a participé au financement des programmes de lutte contre les effets de la sécheresse pour un montant de 1.616 Millions de DH.

### **2- Sur le plan institutionnel**

L'effort essentiel a porté, d'une part, sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises agricoles ainsi que la modernisation et la rationalisation de leur gestion et, d'autre part, sur le renforcement de l'organisation professionnelle agricole.

En ce qui concerne le premier axe, les actions entreprises ont consisté en :

- La généralisation des systèmes d'information de gestion (comptabilités générale, analytique, manuel de procédure, schéma informatique, audit interne et contrôle de gestion)
- L'élaboration de plans comptables sectoriels
- La réactualisation des statuts du personnel
- La généralisation des études institutionnelles à l'ensemble des entreprises publiques agricoles
- Le renforcement des audits particulièrement les audits opérationnels
- La contractualisation des relations Etat Entreprises Publiques et l'identification des missions de service public
- La restructuration des sociétés SODEA et SOGETA en vue de redéployer leurs activités autour des missions stratégiques de conservation et de multiplication du matériel génétique végétal (semences et plants). Cette restructuration concerne les aspects foncier, financier et social.

Le renforcement de l'organisation professionnelle agricole a été recherché à travers en particulier :

- La mise à niveau des coopératives agricoles par le lancement d'études pour la restructuration industrielle des coopératives céréalières et l'appui pour la modernisation de leurs outils de gestion.
- Une meilleure participation des chambres d'agriculture aux projets de développement notamment les actions de formation et d'information des agriculteurs et l'appui aux organisations professionnelles. Plusieurs contrats de partenariat ont été conclus entre le département de l'Agriculture et les chambres d'agriculture. Ces contrats ont porté sur la sécurisation de la production céréalière, le développement de l'olivier et le palmier dattier, la participation des chambres aux programmes de lutte contre les effets de la sécheresse.
- Le développement du partenariat avec les associations professionnelles et la création des interprofessions au niveau des différentes filières.

Des contrats-programmes ont été conclus avec les associations professionnelles pour le secteur céréalière, les oléagineux, les rosacées fruitières, les viandes rouges et l'élevage ovin et bovin.

### **11. LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE AGRICOLE COMME LEVIER DE PRODUCTIVITE, DE COMPETITIVITE ET DE DURABILITE**

La recherche agricole nationale est appelée à consolider son rôle vital en tant que facteur clé d'anticipation stratégique, d'accumulation de progrès technologique et d'appropriation de celui-ci par les agriculteurs. Elle a été longtemps considérée comme simplement une activité d'appoint et de support du développement agricole et rural.

En rupture avec cette approche, le Gouvernement d'Alternance Consensuelle en a fait un choix stratégique contribuant par son contenu et ses implications à la consolidation de la sécurité alimentaire et à la prospérité des zones rurales à travers une agriculture productive, compétitive et durable.

Les Assises Nationales de la Recherche Agricole organisées les 10 et 11 mars 2000, dans le cadre de la préparation du Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, ont fait une radioscopie complète du système national de recherche agricole, ses forces et ses faiblesses et ont identifié les voies de progrès dans le cadre d'une stratégie globale, cohérente et à long terme.

Cette stratégie a appelé un effort volontariste du gouvernement pour le renforcement du système national de recherche agricole. Celui-ci ne bénéficiait que de moins de 0,25% du PIB agricole contre 1,5% dans les pays à économie comparable à celle du Maroc et plus de 3% dans les pays développés. Ce sous financement a conduit à une sous utilisation désolante de ressources humaines et de potentiels de recherche laborieusement constitués au cours de nombreuses années. De plus, le capital technologique que forme la communauté des chercheurs, est sérieusement menacé par le vieillissement sans relève anticipée ni préparée. Cela risque de compromettre sérieusement la continuité de nombreux programmes de recherche pourtant stratégiques pour le pays.

Cette crise de la recherche agricole se double d'une crise des activités d'encadrement et d'une difficulté accrue dans le transfert du savoir vers le monde rural en raison de la contraction des moyens.

Il existe un grand nombre d'études sur la rentabilité des investissements dans la vulgarisation et la recherche agricoles qui montrent systématiquement que ces deux investissements sont très rentables avec des taux de rentabilité souvent supérieurs à 20%.

Partant de ces considérations, le Département de l'Agriculture s'est engagé résolument dans la voie du renforcement de l'ensemble de la filière technologique agricole dans ses trois composantes la formation, la recherche et la vulgarisation.

### **1- Dans le domaine de la formation**

Pendant la période 1998-2002, 1.830 ingénieurs et 250 médecins vétérinaires ont été formés au niveau des établissements d'enseignement supérieur tandis que 2.111 techniciens agricoles sont sortis des lycées et instituts techniques agricoles et 2.340 ouvriers qualifiés ont été formés dans les Centres de Qualification agricole.

Dans le but du rapprochement des étudiants de l'écosystème forestier, a été poursuivie la mise en place de l'infrastructure pour le transfert de l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs à Ifrane.



Des mesures d'accompagnement et des réformes ont été entreprises pour accroître les capacités des établissements de formation, les adapter aux besoins du pays et les harmoniser avec leur environnement. Il s'agit :

- De la préparation de textes de lois relatifs à l'enseignement supérieur en vue de la mise en place des réformes découlant de l'application de la loi 01-00 au niveau des établissements d'enseignement supérieur agricole.
- De l'établissement d'un arrêté conjoint (n°1602/99 du 2-11-99) avec le Ministère de l'Education Nationale. Il porte sur la création de lycées agricoles, de réseaux d'établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole et de Conseils Régionaux de Perfectionnement ayant pour but l'amélioration de la qualité de la formation et l'appui à l'insertion.
- Des amendements apportés aux textes de création des Centres de Qualification Agricole pour l'introduction du niveau de qualification dans l'ensemble des instituts techniques et des lycées agricoles et pour la création de quatre nouvelles filières de formation à savoir l'apiculture, l'horticulture, l'élevage et la technologie alimentaire.
- Des amendements apportés à l'arrêté de création des Instituts Techniques agricoles (ITA) pour la création de quatre ITA dans quatre Lycées Agricoles (LA) et au texte de création des Instituts Techniques Spécialisés Agricoles (ITSA) en vue de l'extension de cinq ITA en ITSA et de la création de onze nouvelles filières de formation.

Cette période a été marquée aussi par la réalisation de projets d'appui à la mise en place de formations par alternance et d'un centre de formation continue avec la participation des organisations professionnelles dans les modules « protection des cultures » et « commercialisation des pesticides »,

Afin de consolider l'insertion des jeunes lauréats et de faciliter le transfert de technologies en milieu rural, près de 8.000 ha de terres domaniales ont été inscrits pour une location aux jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur Agricole ainsi qu'aux agents de la SOGETA et de la SODEA. Une première tranche porte sur 2.530 ha au profit de 61 bénéficiaires.

### **2 - Dans le domaine de la recherche agricole**

Un effort significatif a été consacré par le Gouvernement à la filière technologique en général et à la Recherche Agronomique en particulier. En effet, sur le plan financier, la filière technologique a vu son budget d'investissement passer de 192 millions de DH en 2001 à 270 millions de DH en 2002. Le principal bénéficiaire de cette augmentation a été l'INRA dont le budget d'investissement est passé d'environ 60 millions de DH en 1997-98 à plus de 80 millions de DH en 2001.

D'un autre côté, de nouvelles orientations ont été données à la Recherche Agronomique à la lumière de la stratégie 2020 de

développement rural et des recommandations des assises nationales sur la recherche agricole.

Un plan de recherche a été élaboré pour tenir compte des changements de l'environnement de la recherche agricole aux niveaux national et international. Il porte sur des programmes à caractère régional et national : cartes de vocations agricoles des terres, biotechnologies, amélioration génétique, technologie agroalimentaire...

Dans le cadre de ce même plan il a été procédé au renforcement des recherches sur les secteurs stratégiques contribuant à la sécurité alimentaire tels que les céréales, les oléagineux, les fourrages, le palmier dattier... ainsi qu'à la consolidation des programmes de recherche concernant l'agriculture pluviale en zones arides et dans le bour favorable.

### **3 - Dans le domaine de la vulgarisation**

A ce niveau, le Département de l'Agriculture du Développement Rural et des Eaux et Forêts a entrepris un programme d'action national, en phase d'exécution actuellement, visant la mise à niveau des Centres de Travaux (CT) et un fonds spécial a été créé pour l'amélioration du cadre d'accueil, le renforcement des moyens d'action et l'amélioration des capacités professionnelles des vulgarisateurs.

En outre, ce programme porte sur l'appui à la vulgarisation par l'engagement d'une campagne de communication et par le lancement de l'opération « Agriculteurs Leaders ».

La campagne de communication a consisté en l'organisation de l'opération « Caravane-Douar » de vulgarisation de masse, la production de 55 spots télévisuels, 115 magazines télévisés « Al Fallah » et de 60 numéros du bulletin mensuel de transfert de technologie en agriculture.

L'opération « Agriculteurs Leaders » a comporté plus de 5000 actions de formation et d'information avec la participation de 720 « agriculteurs leaders » sur les technologies nouvellement introduites dans leurs exploitations.

Enfin, un budget spécifique d'un montant de 6.400.000 DH en 2002 a été réservé à la réalisation de programmes en faveur de la femme rurale.

## **12- LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION VEGETALES ET ANIMALES ET LA DYNAMISATION DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE**

L'un des piliers de la Stratégie de Développement à Long Terme de l'Agriculture Marocaine est la filière car elle constitue un cadre favorisant une dynamique de concertation entre les opérateurs d'un même secteur selon une méthode de travail structurée dans le but d'accroître les performances globales depuis la production jusqu'à la transformation et la commercialisation. Dans ce sens les efforts ont été soutenus pour

réhabiliter et renforcer les filières des productions végétales et animales afin de les engager d'une façon plus compétitive dans une économie ouverte sur le marché. L'interprofession est appelé à jouer un rôle clé et fédérateur dans le cadre de nouvelles relations de partenariat Etat-opérateurs.

### **1/ Les Productions végétales**

Les quatre dernières campagnes agricoles ont été marquées par des périodes de sécheresse prononcées notamment durant la première moitié de la période.

La régression notable du niveau des précipitations a affecté de façon significative le niveau des productions végétales principalement au niveau des zones pluviales alors que les cultures pratiquées essentiellement en zones irriguées ont évolué positivement grâce aux efforts de rationalisation de la mise en valeur agricole notamment au niveau des périmètres de grande irrigation. L'évolution contrastée des différentes spéculations agricoles entre la moyenne des quatre dernières campagnes et la moyenne de la période 1994-97 est résumée comme suit :

- Les céréales ont vu leur niveau de production diminuer de 20% pour atteindre 42,0 millions de quintaux contre 52,5 millions de quintaux durant les trois campagnes précédentes.
- Les légumineuses alimentaires ont subi la même évolution négative quoique moins prononcée (-11%)
- En matière d'oléagineux, la production d'olives a baissé de 11% entre les deux périodes malgré l'augmentation de 15% des superficies plantées en olivier. La chute de la production de tournesol a été encore plus significative (-56%) et dénote de la fragilité de cette spéculation encore considérée comme culture de reconversion.
- Les cultures menées en général sous-irrigation ont connu une évolution positive de 20% au niveau de leur production. Il s'agit notamment des cultures sucrières qui ont progressé de 20% et des cultures maraîchères et fruitières qui ont amélioré leurs performances respectivement de 24% et 11%.

Compte tenu de la diversité de ces évolutions, les taux d'auto-suffisance en produits alimentaires de base d'origine végétale se sont inscrits en baisse pour les céréales et des huiles, ont pratiquement stagné pour le sucre et se sont améliorés pour les produits horticoles. Ceux-ci ont même dégagé des surplus exportables en nette amélioration durant les quatre dernières campagnes agricoles notamment pour les productions de primeurs.

Pour inverser les tendances régressives l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des plans et programmes sectoriels a été une nécessité impérieuse. A cette fin de nombreuses études sectorielles ont été menées en concertation avec les organisations professionnelles et les opérateurs concernés.

Ces études ont été concrétisées par l'élaboration ou la mise à jour des plans sectoriels concernant l'oléiculture, les agrumes, le palmier dattier, le sucre et les oléagineux. Elles ont également débouché sur la préparation du programme national de sécurisation de la production céréalière.

Ces plans et programmes, de portée nationale, ont défini les objectifs globaux à atteindre à moyen et long terme, les axes stratégiques de développement ainsi que les moyens et mesures pour atteindre ces objectifs.

La mise en œuvre de ces plans et programmes se matérialise nettement à travers les actions inscrites au titre du plan quinquennal 2000-2004. Les principales réalisations se présentent comme suit :

- Dans le domaine de l'oléiculture, les superficies plantées ont enregistré une augmentation de 15% et des actions visant l'amélioration des itinéraires techniques et l'intensification de la conduite des plantations ont été menées dans le cadre d'une vingtaine de projets régionaux conduits en liaison avec la profession. A ce titre, des conventions de partenariat ont été conclues avec les chambres d'agriculture. En plus, une trentaine de coopératives et associations professionnelles ont été équipées en unités modernes de trituration des olives. S'agissant des réformes en cours d'approbation, il y'a lieu de souligner celle relative à la ré-institution de la distribution de plants d'oliviers subventionnés à 80%.

- Dans le domaine des primeurs, les actions prises visent l'amélioration de la compétitivité, le renforcement des exportations et la diversification des marchés. Parmi ces actions, peuvent être citées celles liées au projet de création d'un agro-pôle dans le Souss-Massa, à l'institution de la subvention à l'utilisation de filet de protection contre le virus TYLC, à l'institution d'une aide à la diversification des exportations de tomate hors UE.

- Dans le domaine des agrumes, les mesures prises à partir de 1999 portent, entre autres, sur l'approvisionnement des producteurs en plants certifiés, l'amélioration du profil variétal des agrumes, l'organisation avec la profession de campagnes de sensibilisation des producteurs visant le rajeunissement du verger, l'utilisation des plants certifiés et des techniques d'irrigation à économie d'eau. A noter que le secteur des agrumes, au même titre que le secteur des primeurs, a été concerné par l'institution de la prime à l'investissement ainsi que de la prime à la valorisation des produits agrumicoles et l'aide pour la diversification des exportations hors UE.

- Dans le domaine du palmier dattier, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National Phoenicicole sont multiples et dénotent de l'extrême intérêt réservé au développement des zones oasiennes. Ces actions concernent la distribution gratuite de vitro plants (plus de 100.000), la recherche et la formation (création du centre phoenicicole interprofessionnel), l'équipement des coopératives en unités de traitement et de conditionnement des dattes et en broyeurs de

noyaux, la conclusion de conventions de partenariat avec les chambres d'agriculture, etc....Comme signalé précédemment, l'intérêt de la communauté internationale a été mobilisé et les efforts menés dans ce sens ont été couronnés en novembre 2000 par l'octroi aux oasis du sud marocain du label de Réserve de Biosphère par l'UNESCO.

- Dans le domaine des céréales un programme de sécurisation d'une production céréalière minimale (sauf en cas de sécheresse extrême) a été élaboré. Il se fonde sur une évaluation scientifique du potentiel réel de production des différentes zones agro-écologiques du pays. Il s'articule sur une triple sécurisation : (1) celle de l'accès des agriculteurs à des pratiques culturales adaptées par le renforcement de l'encadrement, (2) celle de l'accès aux facteurs de production notamment les semences sélectionnées et (3) celle de l'accès au financement couplée d'une garantie de l'investissement par l'instauration d'une assurance agricole. Pour ce dernier instrument, les améliorations apportées en 1999 au système de garantie de la production contre les effets de la sécheresse ont eu des résultats très probants. Les superficies assurées sont ainsi passées de 35000 ha en 1998/99 à 244000ha durant la campagne 2000-2001, quoique elles sont restées inférieures au programme arrêté.

## 2/ L'élevage

L'élevage joue un rôle socioéconomique important du fait de son niveau de participation au P.I.B agricole ( 25%), de ses capacités d'offre d'emploi à 20% de la population rurale active ,de son rôle moteur de certains secteurs agro-industriels en offrant les matières premières nécessaires ( laine , peaux, lait , viande...). L'autre atout de l'élevage est son rôle rituel et culturel et la force de travail qu'il procure à l'agriculteur pour ses travaux agraires et le transport de ses biens .

Diverses contraintes handicapent le développement de l'élevage dont les plus importantes sont liées aux sécheresses récurrentes, aux problèmes de santé animale , à la nature juridique des terrains de parcours ,au faible niveau technique des éleveurs , aux renchérissement des facteurs de production et au manque d'organisation des circuits de distribution et de commercialisation.

Une nouvelle stratégie de développement de l'élevage a été élaborée avec l'adhésion de l'ensemble des acteurs du secteur. Celle-ci vise le développement des productions animales à long terme en tenant compte du contexte économique et des contraintes identifiées précédemment et intègre la lutte contre les effet de la sécheresse sur le cheptel , la défense et la protection sanitaire du cheptel, la restructuration des filières lait ,viande et avicole et les aménagements sylvo -pastoraux pour l'amélioration des parcours. Pour consolider cette stratégie des mesures d'accompagnement d'ordre juridique ont été élaborées.

### a- Lutte contre les effets de la sécheresse : programme spécial de sauvegarde du cheptel :

Les principaux objectifs du programme ont consisté à circonscrire les effets négatifs de la sécheresse par la correction des déséquilibres et insuffisances alimentaires, l'amélioration des conditions d'abreuvement des animaux et le renforcement de la défense sanitaire afin de contenir la décapitalisation du cheptel reproducteur de base à un niveau permettant sa reconstitution en période favorable.

La première distribution de 4,3 millions de qx d'orge au prix encadré de 130 dhs /ql et de 790.000 qx d'aliments composés subventionnés à hauteur de 30 à 50 % d'avril-98 à avril 2000 suivie de la deuxième distribution de 8,3 millions de qx d'orge et de 1,534 millions de qx d'aliments simples pendant la phase critique de la sécheresse d'avril 2000 à décembre 2001 a mobilisé plus de 80% des fonds évalués à 1429,45 millions de dhs .Les autres actions de soutien de l'état ont porté sur le transport des aliments , l'amélioration de l'abreuvement , la plantation d'arbustes fourragers et la défense sanitaire du cheptel. Par ailleurs , en vue d'assurer un approvisionnement régulier en orge il a été procédé carrément à sa détaxation à l'importation. La détaxation d'autres aliments de bétail est à l'étude.

### **b- La défense et la protection du cheptel**

Les actions sanitaires entreprises ont tenu compte de la politique du gouvernement en matière de la protection des ressources naturelles, de la défense du consommateur et des changements intervenus récemment sur la scène internationale relatifs à l'intensification des échanges commerciaux mondiaux. et ont consisté en :

- la poursuite de la politique d'assainissement et de protection du cheptel national : les vaccinations généralisées et /ou focalisées contre les maladies contagieuses à incidence économique (la fièvre aphteuse, la clavelée , la variole cameline , les entérotoxémies ...) et celles transmissibles à l'homme (les brucelloses, la rage, le charbon bactérien ...). font état d'une couverture jugée satisfaisante allant de 60%( cas de lutte régionalisée) à 85%. L'ancien texte sur la tuberculose a été amendé favoriser une meilleure adhésion des éleveurs aux programmes de lutte cette maladie .La rage a fait l'objet d'un nouveau plan d'éradication de la rage basé sur l'élimination des chiens errants et la vaccination annuelle de 500.000 chiens à propriétaire . Son exécution a commencé en 2002 .
- la préservation du statut indemne du pays vis à vis des maladies exotiques (fièvre aphteuse maladie de la vache folle , Fièvre Catarrhale du mouton etc...) par le renforcement de la vigilance sanitaire au niveau des frontières et la promulgation de nouveaux règlement relatifs à l'importation des animaux et de leurs produits.
- épidémio-surveillance active de la maladie de la vache folle et de la blue-tongue : Pour la maladie de la vache folle cette épidémiosurveillance visait à détecter l'apparition ou la présence éventuelle de la maladie par la recherche systématique de toute pathologie nerveuse bovine évocatrice complétée par un examen histopathologique du cerveau des animaux suspects.

L'épidémiologie de la blue-tongue s'est effectuée par des enquêtes sérologiques pour la mise en évidence éventuelle des anticorps témoins de l'infection.

- la concertation avec les professionnels du secteur avicole : cette concertation initiée pour le contrôle des maladies aviaires débouché sur la mise en place de " L'Observatoire Epidémiologique National en Aviculture " ( L'O. E .N.A ) et la promulgation de la Loi n°49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles ;
- la poursuite et le renforcement du partenariat contractuelle avec les vétérinaires : dans le cadre de l'éradication des maladies contagieuses les opérations prophylactiques de vaccinations collectives sont confiées aux vétérinaires privés au niveau de zones à périmètre et population animale définis. Depuis 1998 il a été procédé à l'affectation de 66 nouvelles zones de prophylaxie .

### **c- le développement des filières de production animale**

Des mesures de restructuration des filières lait , viande rouge et avicole ont été entreprises :

- Pour la filière lait il s'agit de l'amélioration des conditions de production et de commercialisation du lait ,de l'élaboration d'un plan de production des génisses en substitution des importations et le développement de partenariat entre l'association d'éleveurs et les industriels.
- Pour la filière viande rouge il a été procédé à la réorganisation du marché et à l'établissement de contrats-programmes avec les associations professionnelles d'éleveurs visant l'amélioration de la productivité ,la formation et l'information des éleveurs.
- Pour la filière avicole un plan de redressement en trois points a été convenu avec la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (F.I.S.A):
- amélioration des conditions sanitaires au niveau de la production ,des couvoirs et des circuits de commercialisation,
- réduction des coûts de production par la révision de la protection tarifaire des intrants et l'amélioration de la technicité des éleveurs,
- et la régulation du marché du poulet.

Malgré les conditions climatiques difficiles ayant sévi au cours des quatre dernières années les productions animales ont connu une remarquable stabilité voire même une augmentation pour certaines d'entre elles grâce au programme spécial de sauvegarde du cheptel et aux mesures de restructuration des filières lait, viande rouge et avicoles .

Les niveaux moyens de production entre 98 et 2001 se situent à 1,1 milliard de litres de lait , 321.000 tonnes pour les viandes rouges , 259.000 tonnes pour les viandes blanches et 3 milliards d'unités pour les oeufs de consommation soit une augmentation de 11% pour les viandes rouges , de 27% pour le lait et de 24 % pour les viandes blanches par

rapport à la moyenne de la période 94-97 . Toutefois pour les oeufs de consommation on note une stagnation.

Ces niveaux de production ont permis d'assurer un approvisionnement satisfaisant du marché pour l'ensemble des produits animaux ; le taux de couverture de la demande de consommation par la production nationale se situe autour de 88% pour le lait et dérivés , 98% pour les viandes rouges et 100% pour les viandes blanches et les oeufs.

Les principales réalisations de la filière équine ont porté sur l'élaboration du plan de sauvegarde et de promotion du cheval Barbe et Arabe-Barbe, et la création du registre national des chevaux marocains de sport ( C.M.S) .

### **d-Les réalisations en matière d'aménagements sylvopastoraux :**

Depuis 1998 cinq projets intégrés ont été réalisés dont les objectifs visent la réduction du processus de dégradation des parcours, l'amélioration de la productivité de l'élevage et l'organisation des éleveurs au sein de 15 coopératives de gestion de l'espace pastoral.

L'amélioration des parcours a consisté en la plantation d'arbustes fourragers sur 15.800 ha, l'ensemencement sur 3.430 ha, la mise au repos de 150.700 ha ,des travaux de sol sur 3930 ha ,la lutte contre l'ensablement sur 400 ha et l'amélioration de la jachère sur 1.925 ha. L'abreuvement des animaux a été facilité par l'aménagement de 59 points d'eau.

### **e-mesures réglementaires législatives:**

L 'activité législative s'est soldée par l'élaboration de 29 textes de loi et /ou d'application de la loi dont 14 ont été publiés. Les sujets traités par ces textes sont divers ; ils concernent la lutte contre les maladies contagieuses, l'inspection des animaux et des produits d'origine animale, la sécurité sanitaire des aliments, la protection du consommateur, le respect des normes qualitatives de production et l'amélioration pastorale.

## **13. UNE NOUVELLE APPROCHE DE GESTION DE LA QUALITE**

Les exigences sanitaires et de qualité ont pris, tant au niveau national que dans les échanges internationaux, une place prépondérante. C'est dans ce contexte que la mise à niveau du système national de contrôle et de gestion de la qualité nécessitait une nouvelle approche et des réformes de son assise juridique ainsi que de ses entités administratives.



Ces exigences ont par ailleurs appelé au renforcement des activités visant à préserver la santé et les intérêts des consommateurs ainsi que la santé des animaux et des cultures.

A cet effet, les principales actions et mesures prises ont porté sur le renforcement des contrôles aux frontières des animaux, des végétaux et de leurs produits et à la rationalisation de ces contrôles par la mise en place de procédures unifiées ainsi que de guichets uniques pour les contrôles sanitaires, phytosanitaires et de répression des fraudes au niveau, dans un premier temps, des ports de Casablanca, Tanger et Agadir.

Ces contrôles ont permis de préserver le statut indemne du pays vis à vis des maladies animales exotiques et de déprédateurs de végétaux de quarantaine. Ils ont permis aussi de vérifier la qualité des denrées alimentaires importées et de répondre aux exigences sanitaires, phytosanitaires et de qualité des pays importateurs de nos produits.

Dans le domaine de la santé animale, les programmes conduits annuellement ainsi que les opérations spéciales de sauvegarde sanitaire du cheptel ont été décrits précédemment.

Dans le cadre de la préservation des cultures et des forêts, les programmes annuels de lutte contre les fléaux des végétaux ont atteint 45.000ha pour les insectes nuisibles aux forêts, 3.000ha pour les oiseaux nuisibles aux cultures et ont permis de protéger jusqu'à 290.000ha contre les rongeurs nuisibles à l'agriculture.

Pour les cultures maraîchères, un programme prioritaire de surveillance et de lutte contre le virus TYLC de la tomate a été élaboré et conduit en collaboration avec les associations de producteurs.

Dans le secteur des semences, les activités d'homologation de nouvelles variétés et de certification des semences et plants ont été poursuivies et les textes réglementaires relatifs à la protection des droits des obtenteurs de nouvelles variétés ont été promulgués en vue de promouvoir la recherche et la création de nouvelles variétés.

Dans l'objectif de l'utilisation rationnelle des pesticides et pour préserver la santé des consommateurs et protéger l'environnement, l'arsenal réglementaire régissant le secteur des pesticides à usage agricole a été complété et la nouvelle procédure de leur homologation mise en place.

Pour le secteur de la pharmacie vétérinaire, des décrets modificatifs relatifs à l'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires en général et de l'aliment médicamenteux en particulier ainsi qu'une réglementation sur les désinfectants ont été élaborés.

Dans le domaine de la gestion de la qualité et de la sécurité des aliments l'accent a été mis sur la refonte et la mise à niveau de l'outil juridique et administratif de contrôle et de gestion de la qualité et sur la mise en application de programmes de gestion de la qualité des aliments.

Les réformes juridiques sont destinées à remédier aux lacunes qui découlent de l'ancienne approche sectorielle, essentiellement coercitive et caractérisée par une capacité limitée à réagir aux risques pour la santé humaine et aux défauts de qualité. Elles consistent en trois projets de loi et un décret sectoriel :

- Le Projet de loi cadre relative à la sécurité, à la qualité et la réglementation des denrées alimentaires et produits agricoles a été validé par les administrations concernées, les professionnels et les représentants des consommateurs. Ce projet de loi insiste notamment sur la responsabilisation des opérateurs économiques et précise leurs obligations, dans le nouveau contexte de libre marché, quant à la qualité des produits (obligation de moyens ou de résultats, auto-contrôles et traçabilité) et pose les bases de la promotion de la qualité des produits (labellisation.....)

- Le Projet de loi portant création de l'Agence Marocaine de Sécurité des Aliments dotée d'une triple mission :

- Contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'alimentation, depuis la production des matières premières jusqu'à la distribution au consommateur final ;
- Evaluer les risques sanitaires et nutritionnels que peuvent présenter les aliments destinés à l'homme ou aux animaux ;
- Fournir l'appui scientifique et technique nécessaire à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des mesures prises pour assurer la sécurité sanitaire et nutritionnelle des aliments et de participer à la mission de défense nationale dans le domaine alimentaire ;

- Le Projet de loi n°04-01 qui se base sur l'approche intégrée de l'inspection sanitaire : approche « de l'étable à la table », preuve de traçabilité, responsabilisation des producteurs, auto-contrôle, bonnes pratiques d'hygiène, etc....

- Et le décret sectoriel n° 2.00.425 du 04 Janvier 2001 sur le lait et les produits laitiers qui a introduit pour la première fois l'obligation de la mise en place par les établissements laitiers d'un programme d'autocontrôle.

Par ailleurs, des programmes de gestion de la qualité et de la sécurité des aliments ont été appliqués au niveau des établissements professionnels notamment l'instauration, la validation et le suivi des systèmes d'autocontrôle dans la filière pêche dans le cadre de la coopération maroco-canadienne, l'agrément sanitaire de l'abattoir industriel de Casablanca, de 10 nouveaux abattoirs avicoles et de plusieurs charcuteries et l'inspection renforcée et régulière des lieux de restauration collective.

En outre, un projet d'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires a débuté dans le cadre de la coopération maroco-allemande.

Il est à souligner aussi qu'en vue de promouvoir le marché national des fruits et légumes, le processus de normalisation des principaux produits végétaux à été entamé par l'adoption des textes réglementaires fixant les normes de qualité pour les agrumes, les pommes, les bananes et les tomates.

Enfin, de nouveaux outils contribuant à la gestion de la qualité ont été mis en place. Il s'agit du Comité National du Codex Alimentarius, des Cellules Nationale et Régionale de Veille Sanitaire et de l'Observatoire Epidémiologique National en Aviculture.

### **14. LA MODERNISATION DU MINISTERE ET LE RENOUVEAU DES STRUCTURES DE PROXIMITE**

Depuis 1998, le Département de l'Agriculture et du Développement Rural s'est résolument inscrit dans un processus de modernisation qui a concerné son système d'orientation (vision et missions), son organisation, sa gestion des ressources, notamment humaines, et ses instruments de gestion.

Son programme de modernisation est guidé, par ailleurs, par les mêmes engagements principaux autour desquels s'articule le pacte de bonne gestion, à savoir :

- La moralisation de la vie administrative ;
- La rationalisation de la gestion publique ;
- La communication, la concertation et l'ouverture de l'administration sur son environnement.

A ce titre, le pacte de bonne gestion a fait l'objet de débats ouverts et intenses au sein de tous les démembrements du ministère. Ces débats ont permis d'identifier et de consolider des axes importants d'action.

Ainsi, durant la période 1998-2001, les actions menées au titre de la modernisation ont été articulées autour des axes principaux suivants :

#### **a) Système d'orientation**

Le ministère s'est attelé à développer sa vision stratégique, exercice qui a abouti à l'élaboration de la stratégie de développement rural 2020 et de la stratégie à long terme de développement de l'agriculture. Ces deux stratégies sont porteuses d'un véritable projet de réforme dont la mise en œuvre guide et continuera à guider l'action du ministère. Le ministère se considère au service des producteurs et des ruraux. Il s'ensuit que c'est à partir des premières interfaces avec les producteurs et les

populations rurales qu'il doit identifier les services et les investissements qui lui incombe de soutenir ou réaliser.

S'agissant de ses missions, le ministère est en phase de finalisation de la réflexion portant sur leur redéfinition à la lumière des grandes évolutions connues par son environnement sur les plans politique, économique, social et technologique.

### **b) Structures d'organisation**

Un effort soutenu d'étude et de réflexion autour de la question de la restructuration des services centraux et extérieurs du ministère a été entrepris. Cet effort devra aboutir à la finalisation d'un projet de restructuration qui se construit à partir des services de proximité. Le renouveau des structures de proximité, que constituent les Centres de Travaux dans les zones bour et les CMV-CDA dans les zones irriguées, est au cœur de la restructuration envisagée. Ces structures « nouvelle manière » sont appelés à devenir des points d'appui des actions et de l'animation d'un développement agricole et rural local et participatif.

L'Administration de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie a été transformée en un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Cette transformation, de grande importance, aura des répercussions certaines sur l'efficacité et l'efficience de son action et créera les conditions d'un service beaucoup plus rapproché des attentes des citoyens et des opérateurs.

### **c) Gestion des ressources humaines**

Cette question a été au centre des préoccupations du ministère tant la conviction établie est forte concernant le rôle déterminant de l'élément humain dans tout projet de changement et d'amélioration des performances.

Les actions dans ce domaine ont porté sur la rationalisation de la gestion des effectifs, la valorisation des ressources humaines par la formation continue, la gestion des carrières et l'évaluation, le renforcement de l'action sociale et des relations avec les partenaires sociaux. Ainsi :

- En matière de rationalisation de la gestion des effectifs : des mesures correctives ont été prises pour un ciblage plus approprié des recrutements et des mutations en liaison avec les besoins réels des différentes composantes du ministère. Les études concernant la gestion prévisionnelle des effectifs ont été étendues aux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole (ITA et CQA) ainsi qu'aux laboratoires d'analyses et de recherches vétérinaires.

- En matière de formation continue : plus de 15700 homme/jour/formation ont été organisés au bénéfice de plusieurs catégories de personnel et visant le renforcement des capacités managérielles, l'appui aux pratiques de service et le soutien aux actions techniques menées par les directions centrales et qui revêtent un

caractère stratégique pour le secteur. Des formations diplômantes au Maroc et à l'étranger ont par ailleurs profité à 118 agents, auxquelles s'ajoutent 251 stages de perfectionnement à l'étranger. Des études d'élaboration de plans de formation continue ont été également entreprises au profit de certaines directions centrales.

- En matière de gestion des carrières : 52 examens d'aptitude professionnelle ont été organisés au profit de 6401 candidats et ont permis la promotion de 2635 agents. D'autres agents, dont le nombre s'élève à 5156 individus, ont été promus par voie de choix, notamment dans le cadre de l'opération de promotion exceptionnelle qui s'est déroulée dans des conditions de participation, de transparence et de célérité exemplaires.

Parallèlement à la promotion de grade, l'accès aux postes de responsabilité est désormais régi par des procédures transparentes et normalisées fondées sur la consolidation de l'égalité des chances entre tous les candidats potentiels répondant aux exigences des postes ouverts.

La situation des femmes cadres au ministère a fait l'objet d'une étude particulière dont l'un des objectifs principaux était d'identifier les causes de leur faible implication dans les postes de responsabilité et de dégager des voies d'action permettant de corriger cet état de fait.

- En matière d'action sociale : un effort soutenu de redynamisation de l'action sociale et des structures en charge de cette action est mené par le ministère. Il abouti, en particulier à la conclusion et la vulgarisation d'une importante convention reliant la fondation des œuvres sociales SOCIALAGRI et la MAMDA dans le domaine de la couverture sociale.

La cession des logements administratifs à leurs occupants a été activée. D'autres actions, telles que l'envoi en pèlerinage aux lieux saints de l'islam, et bien d'autres ont été favorisées.

### **d) Système de gestion**

Le ministère s'est employé à moderniser ses outils de gestion et développer la communication tant interne qu'externe.

Ainsi, la période 1998-2002 a connu la préparation et le lancement de la mise en œuvre de l'approche « Projet Stratégique » au niveau des Directions Provinciales de l'Agriculture. Cette approche contribuera, dans l'avenir, fortement à l'amélioration du processus d'élaboration des objectifs précis de l'action de ses structures, de la mobilisation des ressources nécessaires et permettra une évaluation objective des résultats.

Des avancées importantes ont été réalisées dans le domaine de la communication, aussi bien interne qu'externe, ainsi que dans le domaine de l'accueil. Elles ont porté sur :

- La réalisation d'un audit et l'élaboration d'une plate-forme de stratégie pour la communication ;
- La mise en place et le développement du réseau intra-net ;
- Le développement de sites Internet par diverses structures du ministère ;
- La création d'un réseau d'attachés de communication supervisés par une cellule centrale ;
- L'aménagement des espaces d'accueil des citoyens usagers dans les locaux des administrations ;
- la publication et la diffusion, en interne et en externe, de deux supports importants de communication à savoir Flash Agri (mensuel) et Le Terroir (trimestriel) ;
- La création d'un centre d'information pour les investissements en agriculture et dont la mission principale est de faciliter l'approche du secteur par tout investisseur potentiel, national ou étranger.

### **15- L'EXPERIENCE MAROCAINE AU SERVICE DE LA COOPERATION SUD - SUD**

L'ouverture est une option fondamentale pour le Maroc qui a opté pour une insertion active dans les structures de l'économie mondiale. Une insertion soutenue par un grand projet de réformes économiques, financières et sociales. Notre pays s'est toujours efforcé de jouer le rôle qui lui sied au niveau régional, continental et international.

C'est dans ce contexte que se sont déployés les efforts visant à développer et renforcer les relations avec les partenaires sur les plans politique, économique, technique et scientifique.

Les réalisations du Maroc dans le domaine agricole et l'expertise nationale développée suscitent un grand intérêt chez de nombreux pays, notamment ceux du Sud qui s'efforcent de développer leurs agricultures. Cela a d'ailleurs conduit la FAO à décerner sa plus grande distinction, la médaille AGRICOLA, à Feu Sa Majesté Hassan II.

Engagé dans le renforcement de la coopération SUD-SUD, notre pays a répondu, sans réserves, aux nombreuses sollicitations d'assistance émanant notamment de pays africains amis. Il a ainsi apporté une contribution utile et efficace à la mise en œuvre du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA), en coopération avec la FAO, au bénéfice de certains pays d'Afrique Subsaharienne. Il a mis à la disposition du Burkina-Faso et du Niger, 6 ingénieurs et 56 techniciens agricoles. Une opération similaire est prévue avec la République Centrafricaine. Il continuera à œuvrer à l'élargissement de ce type de coopération à d'autres pays qui en expriment le souhait.

Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, en sa qualité de président de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a œuvré à son évolution d'une simple association de droit français en organisme international . Son Assemblée extraordinaire

Constitutive a été accueillie par le Maroc en 2000. Le Ministre de l'Agriculture a présidé les Conseils d'Administration de l'OSS qui se sont tenus successivement à Rabat, Alger et Nouakchot. L'OSS est devenu progressivement une institution qui joue un rôle de premier plan en matière de lutte contre la désertification et la protection des ressources naturelles en Afrique.

Au niveau Maghrébin, dans le cadre de la relance des instances de l'UMA au début de l'année 2001, la 10<sup>ème</sup> réunion de la Commission Ministérielle chargée de la Sécurité Alimentaire s'est tenue à Rabat en février 2001. La participation du Maroc, en la personne du Ministre de l'Agriculture, à la 11<sup>ème</sup> réunion de ladite Commission, tenue à Alger en janvier 2002 s'est distinguée par l'appel lancé pour accorder une attention toute particulière à la gestion de l'eau. Ces deux réunions ont redynamisé le fonctionnement de l'ensemble des groupes de travail spécialisés coiffés par la Commission Ministérielle, qui réfléchissent sur des questions prioritaires, notamment, les politiques et les échanges agricoles, la santé animale, la protection des végétaux et la quarantaine végétale, et la rationalisation de l'utilisation des eaux en agriculture.

Au sein de l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole (OADA), à l'occasion de sa 27<sup>ème</sup> Assemblée Générale, tenue en avril 2002 à Abou Dhabi, le Maroc a été élu, en la personne du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, président de son Conseil Exécutif. Cette opportunité a été mise à profit pour appeler à une solidarité agissante avec le peuple palestinien en mobilisant tous les moyens pour la reconstruction de son agriculture.

Au niveau Méditerranéen, le Maroc, soucieux de développer des espaces de dialogue et de concertation sur les questions agricoles, qui jusque là divisent plus qu'elles ne réunissent, a œuvré à l'instauration du forum des Ministres de l'Agriculture des pays membres du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM). La deuxième réunion annuelle de ce forum a été organisée à Rabat en 2000. Ce forum vise un développement agricole et rural harmonieux dans les deux rives de la Méditerranée en recherchant davantage de complémentarités et de facilités d'accès aux marchés.

Le spectre de la désertification qui hante la plupart des pays de la région de l'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord (WANA), a été à l'origine de l'initiative prise par un groupe d'organismes de financement et d'Organisations de Nations Unies spécialisées d'organiser la 1<sup>ère</sup> Conférence Ministérielle pour l'Investissement Durable dans les Zones Arides de cette région, en juin 2001 à Rabat. Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a été chargé par le Premier Ministre de coordonner et d'organiser cette importante manifestation qui a réuni une quinzaine de Ministres de l'Agriculture, des Finances et de l'Environnement des 14 pays de la région ainsi que les représentants des principaux bailleurs de fonds. La « Déclaration de Rabat » a appelé, à l'issue de cette conférence, à la mise en place d'un partenariat engagé au service du développement des zones arides pour la lutte contre la désertification et la pauvreté.

En collaboration avec la FAO, le Maroc a accueilli le 1<sup>er</sup> Forum Mondial des Responsables de la Sécurité Sanitaire des Aliments à Marrakech en janvier 2002. Compte tenu du décalage des niveaux de progrès qui se sont révélés à cette occasion entre les pays développés et les pays en développement en matière d'outils et de procédures utilisés pour l'évaluation des risques et dans le contrôle des denrées alimentaires, et dans le but de permettre la formulation d'une position plus unifiée des pays du Sud, eu égard aux retombées des questions de qualité sur les échanges des produits alimentaires, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a pris l'initiative de proposer à la FAO l'organisation de réunions de concertation entre les pays du Sud pour la préparation du 2<sup>ème</sup> forum prévu en 2004.

Cette activité intense de coopération sur le plan multilatérale n'a pas occulté les efforts déployés pour renforcer la coopération bilatérale avec de nombreux pays. Ceci se manifeste à travers :

- La tenue, sous la présidence du ministre de l'Agriculture et de ses homologues, des réunions des Comités de Suivi de la coopération en agriculture, avec l'Espagne, le Portugal, la Libye, la Tunisie et la France.
- L'échange des visites des Ministres de l'Agriculture
- Visites du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, accompagné de délégations composées de responsables du Département et de professionnels : aux Etats Unis d'Amérique, en RFA, en Russie, au Royaume - Uni, aux Pays – Bas, au Soudan et en Hongrie.
- Visites au Maroc des Ministres de l'Agriculture de : Hongrie, Bulgarie, Suède, Japon, Sénégal, Gabon, Guinée Equatoriale et Chine.
- Signature d'Accords de coopération dans le domaine agricole avec : la Bulgarie, la Hongrie, la Russie, l'Egypte, la Tunisie, la Jordanie, le Soudan, le Liban, la Syrie et la RFA.



### CONCLUSION

Le monde rural et l'agriculture sont essentiels pour l'économie nationale. Ils ont une importance politique et sociale considérable. Ils disposent d'un potentiel inexploité encore substantiel et d'importantes marges de progrès. Ils restent cependant affectés par leur vulnérabilité et par de graves facteurs limitants. L'impératif de leur développement répond à des enjeux décisifs pour le pays : l'enjeu stratégique de la sécurité alimentaire, l'enjeu économique, celui de la lutte contre la pauvreté, celui de la vulnérabilité devant l'aléa climatique et celui de l'insertion réussie du pays dans la mondialisation.

La nature et l'ampleur de ces enjeux, mais aussi les changements de l'environnement national et international et les insuffisances des politiques antérieures ont amené le Gouvernement d'Alternance Consensuelle à agir et à gérer autrement le développement rural et agricole.

Le bilan qui précède montre bien les efforts consentis pour atténuer les fragilités et prévenir les irréversibilités. Un grand tournant marqué par un changement de fond dans la vision et l'action a été effectué. Il s'appuie sur un Projet National de Développement Agricole et Rural à Long Terme qui a exigé un nouvel engagement du gouvernement pour le développement des infrastructures socio-économiques dans les zones rurales (routes, eau potable, électrification, santé, éducation..), l'aménagement de l'espace agricole (l'irrigation, l'aménagement des zones et pastorales), pour le développement des filières agricoles et de la qualité, pour le renforcement de la recherche agricole, de la formation et de l'appropriation des technologies, pour la modernisation des structures et le développement des ressources humaines, pour la promotion des organisations professionnelles et l'amélioration de l'environnement économique, juridique et institutionnel.

L'action a été menée sur tous ces fronts pour apporter des réponses tangibles aux problèmes criants et fondamentaux dont souffrent le monde rural et agricole. Mais ce n'est qu'un début. L'œuvre est de longue haleine.

Il faut nécessairement consolider les acquis pour développer cet environnement porteur qui a été créé et qui est susceptible d'ouvrir toutes les possibilités de croissance et de progrès de l'agriculture et du monde rural. Mais il reste beaucoup à faire pour surmonter progressivement les contraintes structurelles qui bloquent leur évolution depuis plusieurs décennies.

Les chantiers de l'avenir doivent s'attaquer à la question foncière qui reste toute entière malgré les avancées qui ont été tentées. Dans le domaine du financement il y a lieu d'instaurer une nouvelle approche qui intègre la dimension de l'aléa climatique. Les perspectives d'évolution des politiques de développement agricole et rural se fondent sur un nouvel engagement de l'Etat dans le développement. Cela a pour

corollaire une responsabilisation accrue et un renforcement du rôle des organisations professionnelles qui sont appelées à remplir plusieurs fonctions et à assumer un nouveau partenariat avec l'Etat. Les problèmes de commercialisation des produits agricoles liés à la prolifération des intermédiaires, l'absence de circuits de distribution structurés et à l'insuffisance des structures de conditionnement et conditionnement constituent un frein majeur au gain de productivité et à l'essor de l'investissement dans le secteur. Le moment est venu de concevoir une véritable Charte de Développement Agricole et Rural en révisant en profondeur le Code des Investissements Agricoles en vigueur depuis maintenant plus de trente ans. Cette Charte doit définir les modalités de nouveaux rapports de partenariats entre l'Etat et les agriculteurs et autres opérateurs.

Mais toutes ces actions n'auront de sens que si elles mettent l'humain au cœur du développement. Elles doivent être conçues et réalisées pour les populations rurales et par les populations rurales concernées. La finalité, par conséquent, doit être une réelle potentialisation des ruraux en renforçant leur capacité d'agir individuellement et en groupe pour qu'ils puissent entreprendre des activités de façon autonome, satisfaire leurs besoins, sortir de la marginalisation et devenir des acteurs de développement ouverts à l'innovation.

L'alphabétisation, l'apprentissage pour les jeunes ruraux et la femme rurale sont des thèmes prometteurs sur lesquels, certes, des actions ont été menées. Ils doivent être une composante intégrante de toutes les actions de développement. Mais cela n'est pas suffisant. Il faut leur donner une plus grande envergure dans le cadre de programmes nationaux spécifiques.